



COLLECTION P.E. P.

Gouvernance des espaces publics urbains & planification stratégique : Enjeux substantiels et procéduraux



Mai 2023

Le **Cahier In.SITU 10** est constitué du rapport de recherche du Volet 2 de l'étude « P.E.P. Projet Espaces Publics ».

Ce rapport a été présenté à la *Division de la planification urbaine* (*Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité*) par une équipe de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG UQAM) constituée de :

Des professeurs-chercheurs Florence Paulhiac Scherrer, titulaire de la Chaire (direction scientifique), et Michel Rochefort (cochercheur), Département d'études urbaines et touristiques, UQAM

Des auxiliaires de recherches : Mohamed Yanouri (Collaborateur, coordonnateur et rédacteur), Samuel Miron, et Pierre Bordeaux (collaborateurs), Département d'études urbaines et touristiques, UQAM

Livré initialement le 26 mars 2022 - corrigé et modifié le 15 février 2023 – commenté par la Ville et mis en ligne en mai 2023



Photo de couverture : crédit @GuillaumeEthier

Présentation de la recherche « P.E.P. »	4
1. Principaux enseignements tirés de la recherche	5
1.1 La vocation des espaces publics en milieu urbain.....	5
1.2 Les enjeux substantiels.....	7
1.3 Les enjeux procéduraux et de gouvernance	8
2. Problématique contemporaine de la gouvernance des espaces publics urbains.....	10
3. Mise en contexte : les espaces publics montréalais dans la planification spatiale.....	11
3.1 Les espaces publics dans le Plan d'urbanisme (2004)	11
3.2 Les espaces publics dans le Projet de ville (2021).....	13
4. Principaux éléments de définition de(s) Espace(s) Public(s) Urbain(s)	16
4.1 Tour d'horizon des approches et des définitions des espaces publics en milieu urbain.....	16
4.2 Les dimensions essentielles des EPU : morphologies, usages sociaux et dynamique.....	18
4.3 Les EPU : un bien commun inégalement réparti	20
4.4 Les EPU et l'action publique locale	22
Synthèse : passer de la gestion à la gouvernance des EPU.....	23
5. Les principaux défis procéduraux et de gouvernance des espaces publics urbains.....	25
5.1 Définition de la gouvernance urbaine.....	25
5.2 Les défis de la gouvernance des espaces publics urbains contemporains	26
Synthèse : identifier les modalités d'une gouvernance agile et innovante des EPU.....	30
6. Les principaux enjeux de la planification spatiale et les défis en matière de gouvernance relatifs aux espaces publics urbains (revue de littérature)	32
6.1 L'inclusion et l'accessibilité aux espaces publics hors voirie	32
6.2 La transition écologique et l'adaptation aux effets des changements climatiques	39
Gouvernance et transition écologique	41
6.3 Partages et usages de la voirie	43
6.4 Pratiques et usages hors voirie	45
6.5 Milieux de vie et bien-être	48
6.6 Perspectives finales sur les enjeux et défis en temps de crise sanitaire.....	49
Bibliographie.....	51

Présentation de la recherche « P.E.P. »

Le projet Espaces publics (P.E.P) est une recherche réalisée en 3 volets par une équipe pluridisciplinaire de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG UQAM) pour le compte de la Ville de Montréal.

En lien avec l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) et du Projet de ville (2021) définissant les partis pris municipaux, les grands défis à relever et les éléments de vision pour guider la transformation de la ville d'ici 2050, la recherche contribue à « Définir une stratégie d'intervention pour la transformation des espaces publics de Montréal ». Pour cela, elle vise :

- Le développement de connaissances et de référents communs sur la typologie des espaces publics présents sur le territoire des 19 arrondissements en lien avec leurs fonctions, leurs utilisations actuelles, puis leurs modes de planification et gouvernance afin de guider la mise en œuvre du PUM.
- La définition d'une vision d'intervention intégrant la diversité de fonctions pouvant être assumées par les espaces publics montréalais actuellement et dans l'horizon 2050 (sociales, environnementales, de mobilité, de santé, culturelles, récréatives et économiques) afin d'alimenter le PUM et de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et complète d'intervention.

La recherche est constituée de trois volets :

- **Le volet 1** a pour but de définir et cerner les différents types d'espaces publics présents sur le territoire de Montréal en incluant la composante morphologique et celles des usages.
- **Le volet 2** porte sur les différents enjeux (substantiels et procéduraux) de la gouvernance à l'égard des espaces publics dans le contexte montréalais.
- **Le volet 3** a pour objectif de présenter les enseignements tirés de la recherche et de cerner les modalités stratégiques d'intégration des espaces publics au PUM.

Chaque étape de la recherche a donné lieu à la production d'un rapport publié dans la série des Cahiers In.SITU (Collection P.E.P) de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente. Ces cahiers sont disponibles en accès libre sur le site de la Chaire (<https://villeintelligente.esg.uqam.ca/>).

Ce Cahier In.SITU présente les résultats détaillés du volet 2. Il est consacré à une revue internationale des pratiques portant sur les enjeux substantiels et sur les caractéristiques de la gouvernance contemporaine relative à la prise en compte des espaces publics urbains dans la planification spatiale. Une revue documentaire de la littérature scientifique et grise a été réalisée. Pour la collecte de données, nous avons interrogé des bases de données documentaires, par le biais de mots-clés portant sur la gouvernance et ses enjeux, et le type d'espace, de milieu et d'échelle. Ainsi, des dizaines d'articles et de recherches académiques, ainsi que des documents politiques et professionnels, ont été retenus. Ceux-ci portent, entre autres, sur des études de cas en provenance d'Amérique du Nord (Canada, États-Unis), d'Europe de l'Ouest (Allemagne, France, Belgique, Italie, Espagne, Royaume-Uni), d'Océanie (Australie), ainsi que de l'hémisphère Sud (Cameroun, Inde, Équateur). À cette documentation s'ajoutent les documents de planification spatiale des villes de Montréal, Toronto et Vancouver.

1. Principaux enseignements tirés de la recherche

La recherche a examiné les conditions et les modalités de l'action publique favorisant le passage de la gestion régulière des différents espaces publics à des modalités de gouvernance collective de ces lieux. En effet, les processus et les instruments propres à la gestion quotidienne ou régulière des EPU sont désormais à réinterroger au regard d'enjeux d'intervention sur ces espaces de plus en plus complexes.

Les processus et instruments de gestion des EPU sont indispensables pour assurer certaines qualités des espaces en question (entretien, aménagement des équipements et du mobilier, etc.). À ce titre, ils produisent des effets attendus (propreté, sécurité, etc.). Leur évolution est souvent incrémentale et leur mobilisation relève de logique sectorielle d'intervention relativement cloisonnée. Ils peuvent également produire des effets inattendus ou encore avoir une portée limitée sur certains usages des EPU. Cependant, il est rare de les interroger sous l'angle de la gouvernance, c'est-à-dire des dispositifs d'acteurs associant diverses parties prenantes, aux prises de décisions et aux actions dédiées à ces espaces.

Pourtant, la diversité et la complexité des enjeux d'intervention sur les EPU suggèrent que les acteurs publics soient capables d'opter pour des formes agiles et innovantes de gouvernance des EPU. L'hypothèse est que la planification stratégique est le lieu où peuvent se définir les modalités et les instruments de cette gouvernance spécifique des EPU.

Cette problématique de la gouvernance des espaces publics en milieu urbain est encore un aspect peu abordé et documenté de la pratique professionnelle et des recherches académiques. Nous proposons donc de combler cet angle mort à travers les enseignements tirés de la recherche. Les enseignements portent sur la vocation des espaces publics en milieu urbain, les enjeux substantiels pour l'action collective et les enjeux procéduraux et de gouvernance.

1.1 La vocation des espaces publics en milieu urbain

L'expression « **espaces publics urbains** » (EPU) est mobilisée pour décrire les espaces physiques historiquement implantés au sein d'ensembles urbains bâtis afin de faire la différence avec les espaces publics politiques ou symboliques.

- Ce sont des espaces **non bâtis, ou libres, ouverts et accessibles à toutes et tous a priori, sans but lucratif**. Ils appartiennent généralement au domaine public. Ils sont parfois de tenure privée, tout en conservant les qualités d'ouverture et d'accessibilité précitées. Ils se distinguent ainsi des bâtiments à caractère public ou des espaces ouverts (publics ou non) à usage restreint (par exemple, une zone d'activités économiques portuaires).

- Ils sont **hérités (anciens)** ou au contraire **émergents (récents)**. Leurs formes et leurs usages ne sont pas statiques, mais ils se modifient dans le temps et dans l'espace. Omniprésents dans la ville, ils sont inégalement répartis dans le temps et dans l'espace.
- Rappelons que, quelles que soient leurs formes, les EPU présentent **plusieurs caractéristiques communes ou universelles**. Ainsi, les espaces publics urbains sont définis comme des biens **communs ou collectifs**, en présentant cependant des formes et des usages **diversifiés et évolutifs dans le temps et l'espace**.

Il est possible de dresser différentes **typologies des EPU**, comme le volet 1 de la recherche l'a démontré (voir Cahier In.SITU 8). Ces typologies sont à géométrie variable selon les dimensions privilégiées. Il est ainsi possible de croiser des dimensions telles que, d'une part, leur **morphologie et leur insertion** dans les tissus urbains et, d'autre part, les **usages** et les **appropriations** dont ils font l'objet. Cette combinaison permet de mieux cerner **les vocations complexes et évolutives des EPU**.

Tous les EPU participent à la vie urbaine en accueillant diverses activités et usages sociaux. Ce sont des espaces accueillant les mouvements et les pauses de personnes et de biens. En tant qu'espaces de pratiques sociales, les EPU peuvent être définis comme des lieux de rencontre et d'interactions sociales. Les usages qui s'y déploient peuvent être collectifs ou individuels, spontanés ou organisés, encadrés ou non. Ainsi leur vocation est plurielle.

Les espaces publics linéaires, de type rues, ont pour vocation de supporter les déplacements et la mobilité des personnes et des biens. Cependant, ils sont aussi des lieux de destination, d'interaction, de pause et d'accueil d'activités multiples. Réciproquement, les espaces publics de type parcs et places qui sont des lieux de destination et d'activités sociales sont aussi des lieux de mobilité et de transit.

Les EPU contribuent, par ailleurs, à la constitution du paysage urbain et, ce faisant, à l'identité collective que ces espaces soient minéraux ou naturels. Dans cette perspective, ils peuvent être reconnus comme des éléments culturels et patrimoniaux. Ils peuvent aussi contribuer aux activités productives au sein des villes. Enfin, certains EPU contribuent à l'écosystème urbain et aux enjeux environnementaux contemporains.

1.2 Les enjeux substantiels

La nature et la vocation des EPU soulèvent différents types d'enjeux pour l'action publique et collective (enjeux dits « substantiels »).

- Du fait de leur nature collective et ouverte, les EPU soulèvent des **enjeux d'équité**, en termes **d'accessibilité et d'appropriation**.
- Par ailleurs, les usages des EPU doivent se faire dans des conditions de **confort** et de **sécurité** afin de **préserver l'intégrité des individus et des lieux** et assurer une **cohabitation harmonieuse**.
- Les EPU peuvent faire l'objet d'appropriations inattendues, car les usages ne sont pas toujours ceux attendus lorsqu'on les aménage. Inversement, de nouveaux espaces publics émergent parfois, de manière non anticipée. Ces **dynamiques** soulèvent des **enjeux d'anticipation et d'adaptation des usages ou des formes des EPU**.
- Les EPU sont le résultat d'une production ancrée dans le développement historique des villes. Les **valeurs identitaires, paysagères**, voire **patrimoniales** qu'ils portent à ce titre soulèvent des **enjeux de préservation** et de **mise en valeur** par l'action publique.
- À titre d'espaces « vides », naturels ou minéraux, les EPU sont **des réserves ou des ressources stratégiques**, en tant que **contributeurs potentiels aux bien-être des communautés** (sous l'angle de la santé, de la qualité et des modes de vie) et de la **préservation de l'environnement** (biodiversité, lutte aux changements climatiques, résilience).

Tableau 1 : Enjeux substantiels des espaces publics urbains

Enjeux	Dimensions
Disponibilité	• Offre suffisante en quantité et localisation
	• Accessibilité universelle et inclusive
	• Appropriation possible par une population diverse
Fonctions et usages	• Amélioration de la santé
	• Préservation de l'environnement
	• Contributions aux mobilités durables
	• Contributions au paysage urbain collectif
Qualité	• Confort et sécurité
	• Convivialité et cohabitation des usages
Évolution	• Adaptation formes et des usages dans le temps et espace

1.3 Les enjeux procéduraux et de gouvernance

Les enjeux substantiels soulèvent des enjeux relatifs aux modalités d'intervention des pouvoirs publics en charge de planifier, de concevoir, d'aménager et de gérer les EPU.

Les termes de "modalités d'intervention" renvoient aux processus de prise de décision et d'action ainsi que système d'acteurs impliqués (ou parties prenantes) ainsi qu'aux relations qu'ils entretiennent entre eux.

Les enjeux qui en découlent sont de trois types :

Enjeu 1 : les connaissances produites, actualisées et partagées

- Les connaissances relatives aux EPU ont pour objectif de mieux comprendre leur rôle et leur utilité sociale. Ainsi, elles devraient inclure les expériences issues des usages et viser une complémentarité des savoirs experts et non experts.
- La production de connaissance est utile pour nourrir des diagnostics, **en amont des décisions et des interventions, mais aussi au fil de l'eau et a posteriori des actions** pour saisir leur impact.
- La production de connaissances doit être actualisée régulièrement pour appréhender la réalité des dynamiques des EPU.
- Le partage de connaissances ne se limite pas à un seul contexte donné, mais concerne également les mécanismes d'échange à travers des communautés de pratique, pour enrichir les problématiques et les solutions.

Enjeu 2 : les responsabilités, la mobilisation et la coordination des parties prenantes

- Les modalités de gouvernance supposent de baliser les responsabilités respectives des parties prenantes, **en amont de chaque intervention**. Dans ce partage des rôles, il est essentiel de définir à qui **incombe le leadership**.
- Le partage des rôles permet **de répondre aux besoins locaux, tout en favorisant une gestion efficace des EPU, et en soutenant une planification territoriale plus large**, aux différentes échelles temporelles que spatiales.
- Il n'y a **pas de hiérarchie a priori entre les parties prenantes** à convier, notamment pour mobiliser les savoirs utiles et coproduire des connaissances pertinentes.

- En termes de coordination, une approche récurrente privilégie le **déploiement d'un cadre de référence d'intervention** sur les EPU à l'échelle de l'agglomération et des villes, ensuite **décliné** aux niveaux inférieurs, à travers des projets spécifiques.
- Les parties prenantes varient en fonction du contexte et des enjeux de l'intervention. Les actions relèvent essentiellement de **solutions « sur mesure »**.

Enjeu 3 : l'adaptation de l'action collective aux évolutions des usages et des pratiques

- De nouveaux enjeux pour l'action peuvent émerger tout au long du cycle de vie d'un espace public. En conséquence, **les modalités de prise de décision et d'action peuvent être modifiées** pour répondre adéquatement à ces nouveaux enjeux, de nouvelles demandes ou besoins.
- La gouvernance des EPU doit aussi pouvoir **identifier dans le temps et les milieux de vie les différentes contraintes à surmonter ou encore les leviers à activer** au long du cycle de vie des espaces publics afin d'assurer leur pérennité spatiale et sociale.

Tableau 2 : Les enjeux et les modalités de gouvernance des Espaces publics urbains

Enjeux	Dimensions
Connaissances produites, actualisées et partagées	• Nature des connaissances relatives aux EPU (rôle, utilité sociale, enjeux substantiels, etc.) • Prise en compte de l'expérience des usagers et des usagères • Complémentarité des savoirs et des expertises • Production des connaissances à toutes les étapes du cycle de vie • Partage des connaissances entre les parties prenantes et au sein des réseaux de pratique
Responsabilités, mobilisation, coordination des parties prenantes et des échelles d'intervention	• Rôle des parties prenantes et leadership • Disponibilités des ressources techniques, professionnelles, financières et humaines • Processus de coordination entre les parties prenantes et entre les échelles d'intervention (du local à l'urbain, voire au régional)
Adaptation aux évolutions des usages et des pratiques	• Prise en compte des nouvelles demandes et des nouveaux besoins émergeant dans le temps • Identification des différentes contraintes et des leviers d'action tout au long du cycle de vie des espaces publics

2. Problématique contemporaine de la gouvernance des espaces publics urbains

La littérature, tant académique que professionnelle, mais aussi les documents de planification en urbanisme, porte désormais une attention toute particulière aux usages des espaces publics en soulignant leur importance comme siège de l'urbanité contemporaine. En effet, les espaces publics sont largement appréhendés par les usages qu'ils suscitent et les dynamiques ou interactions sociales qui s'y déroulent. Par ailleurs, ils sont régulièrement définis, non seulement comme des lieux de sociabilités diverses, mais aussi comme les supports et les leviers de dynamiques urbaines porteuses de changements, que ce soit en matière de transition écologique, de modes de vie que d'équité sociale ou encore de mobilité durable ou de santé par exemple.

L'urbanité des espaces publics, mais aussi leur contribution aux défis actuels et futurs des collectivités humaines et non humaines, soulève implicitement des questions de gouvernance, essentielles pour les acteurs municipaux. En mobilisant la notion de gouvernance, notre objectif est de cerner les modalités et les processus qui sous-tendent la prise de décision relative à la planification stratégique en urbanisme et en aménagement, au niveau municipal. Cette planification intègre les espaces publics comme des leviers des transformations urbaines (spatiales, sociales, politiques, économiques, environnementales, etc.). Ainsi, elle doit être en mesure non seulement de décoder l'ensemble des dynamiques propres à ces espaces, mais aussi de définir des solutions innovantes, afin de faire face aux multiples enjeux contemporains qui les concernent, tout en permettant leur gestion quotidienne adaptée et efficace.

Notre objectif est de questionner et baliser le passage de la gestion régulière des différents espaces publics (notamment à travers la réglementation des aménagements, des usages, des interventions de maintien et d'entretien de ces espaces, etc.) **à des modalités de gouvernance collective de ces lieux** (coproduction de savoir sur les usages et leurs évolutions, coopération dans la définition et les modalités d'intervention à court, moyen et long terme, évaluation des effets des actions sur le destin collectif de la ville).

Notre hypothèse est que **la planification stratégique est le lieu où peuvent se définir les modalités de cette gouvernance spécifique propre aux EPU.**

Cependant, cette **problématique** de la gouvernance des espaces publics en milieu urbain est encore **un angle mort de la pratique professionnelle et des recherches académiques**. En effet, force est de constater que peu d'écrits abordent de front, et en détail, les questions de gouvernance relatives aux espaces publics des villes. **Nous proposons donc de combler cet angle mort, à travers ce rapport.**

Pour cela, nous identifions les enjeux contemporains relatifs au fonctionnement et au devenir des espaces publics urbains. Sur la base de ce diagnostic, nous relevons les défis de gouvernance associés à ces enjeux pour proposer des pistes de réflexion porteuses pour le futur PUM.

3. Mise en contexte : les espaces publics montréalais dans la planification spatiale contemporaine

Nous proposons dans cette section de souligner l'émergence et la nature des enjeux relatifs aux espaces publics en examinant deux documents produits par la Ville de Montréal, à presque 20 ans d'intervalle : le Plan d'urbanisme (2004) et le Projet de Ville (2021). Nous soulignons ainsi un changement de paradigme de l'action publique municipale montréalaise. En effet, à la lecture du deuxième document, nous constatons que la Ville de Montréal s'est lancée dans une démarche de planification moins centrée sur les aspects formels traditionnellement associés à l'urbanisme afin d'agir globalement sur les milieux de vie, et ce, dans un contexte de transition écologique.

Plus particulièrement, l'objectif d'une mise en perspective de ces deux documents est de souligner la manière dont les espaces publics sont appréhendés par l'action publique en urbanisme et, notamment, comment ils contribuent à l'aménagement et aux transformations de la ville. Ce portrait synthétique est aussi un point de repère essentiel pour confronter les approches montréalaises contemporaines aux pratiques qui prennent place dans d'autres contextes, et que nous présentons dans les sections suivantes.

3.1 Les espaces publics dans le Plan d'urbanisme (2004)

Concernant les espaces publics, le Plan d'urbanisme de 2004 s'appuyait principalement sur une perspective architecturale, patrimoniale et esthétique des parcs et des places bien que des enjeux environnementaux liés à la protection des arbres et à certains espaces naturels soient mentionnés.

Réalisé dans le nouveau contexte de gouvernance ayant donné naissance aux arrondissements, il privilégiait les grands gestes urbanistiques, comme la création d'un parcours riverain, et les grands parcs identitaires lorsqu'il évoquait les milieux de vie, laissant un peu de côté les interactions quotidiennes à plus petites échelles. Concernant les rues, peu d'éléments ont été abordés, si ce n'est la place du piéton (à savoir, une perspective principalement de mobilité).

Lorsque le Plan est publié, le paradigme de l'action publique urbaine est alors fondé sur **le développement durable**. Les espaces publics y sont définis selon plusieurs dimensions et caractéristiques. On souligne notamment qu'ils sont ancrés dans **le sentiment collectif d'appartenance** des habitants à leur ville.

« L'espace public constitue le lieu porteur du sentiment d'appartenance collective à la ville. Celle-ci étant par définition un lieu de rassemblement, l'ensemble des endroits accessibles au public – les parcs, les places et les rues – représentent son plus important actif. »

Un premier objectif est de **valoriser les espaces publics** par un aménagement cohérent. Ainsi, les dimensions **d'appartenance collective** (en lien avec l'identité, l'image et la culture de la ville) se fondent sur des éléments du paysage urbain montréalais, dont les espaces publics. De ce point de vue, la **fréquentation (appropriation)** de tous les EP est centrale. Ceux-ci doivent être **accessibles à toutes et tous**. Ainsi, les aménagements à venir misent sur la qualité des EP (**confort, sécurité, esthétique en toute saison**). Par ailleurs, l'accent sur le piéton (valorisation de la marche et de l'accessibilité universelle, quatre-saisons).

« Un aménagement cohérent de l'espace public signifie notamment que les rues et les trottoirs, les parcs, les places et les squares doivent être aménagés de façon à en faire des lieux confortables, sécuritaires et agréables à fréquenter en toute saison, particulièrement pour le piéton. »

Mais le plan souligne aussi la contribution des EP à la promotion d'un **paysage urbain** et une **architecture de qualité**, tant pour l'**image de la ville** que pour l'**attractivité sociale et économique** de Montréal.

*« Ainsi, les orientations du Plan reflètent le parti de la Ville de Montréal en faveur du développement d'une plus grande culture de la qualité, de l'excellence et de la créativité en matière d'aménagement urbain et d'architecture (...). Cette culture de la qualité doit également se traduire par le respect des particularités du tissu urbain montréalais, par le renforcement de l'identité des arrondissements et par une amélioration continue du **paysage urbain**. Dans cet esprit, chaque occasion offerte par l'aménagement d'une rue ou d'un lieu public, par la construction d'un bâtiment ou par l'implantation d'une infrastructure de transport doit être saisie pour enrichir le paysage. »*

Ainsi, la mise en valeur des **éléments patrimoniaux et identitaires majeurs** est mise de l'avant. Le Mont-Royal, le caractère insulaire et d'autres éléments identitaires du paysage urbain sont visés par le Plan. Les dimensions identitaires et patrimoniales **des espaces naturels emblématiques**, mais aussi la **qualité des milieux vie**, via des parcs de différentes tailles et fonctions, sont prise en compte. Il s'agit entre autres de **préserver et mettre en valeur la trame verte** de Montréal.

« Le Plan d'urbanisme confirme la vocation des parcs et des espaces verts comme lieux privilégiés de détente, de loisirs et de contact avec la nature et entend renforcer la contribution des parcs-nature, des parcs métropolitains et des grands parcs urbains à la qualité des milieux de vie montréalais par le projet de Réseau des grands parcs. »

Un autre objectif est « d'assurer une **contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain** », du point de vue l'organisation du territoire, et de miser sur l'intégration des infrastructures de transport collectif au paysage urbain. Enfin, les EPU peuvent contribuer à **la promotion d'un environnement sain et une gestion optimale des ressources** dans un contexte urbain.

« Le Plan d'urbanisme met en relief la volonté de la Ville d'opter pour une approche urbanistique sensible aux exigences d'un environnement sain. Il établit une étroite relation entre la forme urbaine, le mode d'occupation du sol, le verdissement de la ville, le transport des personnes et la qualité de l'environnement urbain. Il introduit également un ensemble de critères d'aménagement liés à la qualité de l'environnement qui se traduiront, entre autres, par une gestion optimale des ressources. »

3.2 Les espaces publics dans le Projet de ville (2021) : Vers un plan d'urbanisme et de mobilité

Désormais, le paradigme et l'horizon de l'action municipale montréalaise sont ceux de la **transition écologique**. Dans cette perspective, le **Projet de ville 2050** est un exercice prospectif nécessaire en vue d'atteindre la **cible de carboneutralité en 2050** via des « **chemins de transition** » à emprunter collectivement pour y parvenir. Il doit ainsi nourrir le futur PUM. Parmi les dimensions qui influencent l'aménagement futur de la ville, plusieurs concernent les espaces publics :

- Les solutions doivent contribuer à la transition écologique, l'équité et la santé
- Une approche commune est développée pour les rues, parcs, places
- Le projet reconnaît la diversité de fonctions et celle des usagers.ères
- L'augmentation et la répartition de l'offre favorisent un accès équitable aux EPU
- La mutualisation et la polyvalence des espaces publics sont mises de l'avant, ainsi que la mise en réseau des espaces publics et des équipements collectifs

L'échelle d'intervention est également modifiée. Si le Plan d'urbanisme de 2004 privilégiait les grands gestes urbanistiques et les grands parcs identitaires, le Projet de ville reconnaît également l'importance d'agir dans les quartiers, lesquels « ont des dynamiques propres qui les caractérisent » et au niveau du cadre bâti (les bâtiments et leurs abords), soit « l'espace de vie quotidienne, là où les personnes se logent, travaillent, se recréent ».

Les dimensions **évolutives et adaptatives des usages**, mais aussi des **formes d'espaces publics**, en lien avec des modes de vie émergents et les transformations urbaines à venir sont une des caractéristiques des EP contemporains.

« Les espaces de rencontre se réinventent et de nouveaux lieux collectifs se créent (les « tiers lieux »). Les espaces publics sont de plus en plus utilisés, et de façon de plus en plus variée. [...] Les Montréalaises et les Montréalais sont davantage préoccupés par les enjeux environnementaux et modifient certaines pratiques de consommation. Cette tendance pourrait s'accroître pour influencer toutes les sphères de la vie quotidienne. »*

Les EP sont aussi reconnus pour être des lieux appropriés où s'exprime la **citoyenneté montréalaise**, parfois de manière **innovante**. Ainsi, un des « chemins de transition », dans la suite du plan d'urbanisme de 2004, souligne le rôle majeur que jouent les espaces publics sur l'**identité collective**, tout en insistant sur leur impact sur la **qualité de vie** de la population et, en conséquence, les **enjeux d'équité** pour y accéder et en bénéficier.

*« Les équipements collectifs et les espaces publics sont **des ressources essentielles qui soutiennent la santé et la qualité de vie** des Montréalaises et des Montréalais. Lieux d'activités et de rencontres, ils sont d'abord le support de la vie quotidienne et favorisent le sentiment d'appartenance ainsi que le développement de liens sociaux. Si Montréal se démarque depuis déjà longtemps par des pratiques **d'appropriation citoyenne des espaces publics à la fois innovantes et exemplaires** (jardins communautaires, festivals, ruelles vertes, rues piétonnes, etc.), les défis actuels et futurs exigent une généralisation accélérée des bonnes pratiques.*

Par ailleurs, l'offre d'équipements collectifs et d'espaces publics doit être augmentée et repensée pour permettre un accès équitable à des services qui répondent aux besoins diversifiés et évolutifs de la population, mais le projet prend également en compte l'évolution et la diversification des activités urbaines tout comme les modes de vie, qui génèrent de nouveaux lieux. »

L'accent est largement mis sur les enjeux d'**inégalités sociales** relatifs aux EP, mais aussi au **sentiment de (in)sécurité** dans les usages des équipements et des espaces publics urbains.

*« L'aménagement des équipements collectifs et des espaces publics, qui peut **créer et exacerber des inégalités sociales** et, aussi, des inégalités entre les hommes, les femmes et les personnes non binaires, a un impact sur le **sentiment de sécurité** ».*

Par ailleurs, la section « Une place repensée pour la biodiversité, d'une rive à l'autre » met en lumière deux enjeux qui n'étaient pas présents dans le plan de 2004 : celui de **biodiversité et renaturation**. Ceux-ci concernent les espaces publics existants et ceux à réaménagement ou à créer et confèrent aux espaces verts en ville un rôle crucial pour la transition écologique.

« Plusieurs villes comme Montréal cherchent des solutions pour améliorer la biodiversité en contexte urbain. Celle-ci renforce la résilience des écosystèmes tout en offrant un contact avec la nature, nécessaire à la qualité de vie. Pour augmenter la biodiversité, il faut d'abord préserver les milieux naturels montréalais, par exemple en leur accordant un statut de protection et en aménageant de grands parcs. Ensuite, il faut restaurer les écosystèmes et augmenter les superficies d'espaces renaturalisés. Enfin, l'accès à ces milieux naturels, tant pour les humains que pour certaines espèces animales et végétales, passe par l'aménagement de corridors verts. Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire que la planification urbaine accorde un rôle structurant à la biodiversité. »

Plusieurs « chemins de transition » sont proposés à **différentes échelles** (métropole, quartier, cadre bâti). Ainsi, les espaces naturels sont des atouts pour la métropole, tout comme les places centrales dans certains quartiers ou encore les ruelles pour le cadre bâti. L'enjeu est alors de **connecter entre eux les espaces et les communautés** pour les mettre en valeur.

« Les espaces naturels et verts riches en biodiversité sont plus nombreux et mieux protégés à Montréal. Ils sont maintenant interreliés par des corridors verts en plus d'être accessibles à toute la population. »

La notion de **la temporalité** est présente également, comme dans le plan d'urbanisme de 2004, à travers l'importance des différences saisonnières, **mais en ajoutant le contraste entre les activités de jour et ceux de nuits ainsi que la prise en compte de la diversité**.

« La communauté montréalaise est diversifiée et vit de plus en plus à des rythmes variés, de jour comme de nuit, ce qui suggère une adaptation de la forme et de l'organisation de la ville.

Tableau 3 : Portrait des enjeux d'intervention en lien avec les EPU montréalais

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des principales dimensions des espaces publics dans la planification montréalaise.

	Document de planification	Document prospectif
	Plan d'urbanisme (2004)	Projet de ville (2021)
Paradigme	<i>Développement urbain durable</i>	<i>Transition écologique</i>
Définition des espaces publics	<i>Lieux de rassemblement accessibles au public</i>	<i>Lieux de la citoyenneté</i>
Échelle privilégiée	<i>Les grands gestes urbanistiques et les grands parcs identitaires</i>	<i>La métropole, les quartiers et le cadre bâti (les bâtiments et leurs abords)</i>
Principales contributions des Espaces publics à la vie urbaine	• Paysage urbain • Identité collective • Appartenance collective • Image de la ville • Qualité de vie • Attractivité sociale • Attractivité économique	• Paysage urbain • Identité collective • Appartenance collective • Citoyenneté • Qualité de vie • Modes de vie • Lien social • Carboneutralité • Biodiversité • Lutte aux îlots de chaleur
Enjeux substantiels pour l'action	• Préserver et mettre en valeur • Équité : accessibilité universelle pour toutes et tous • Temporalité : 4 saisons • Appropriation citoyenne et fréquentation (en nombre de visiteurs) • Santé • Confort et sécurité (principalement pour le piéton) • Qualité des aménagements et esthétisme • Gestion optimale des ressources naturelles, matérielles, humaines et financières	• Caractère évolutif et adaptatif des formes et des usages • Préserver et mettre en valeur • Équité sociale et territoriale : accessibilité universelle; prise en compte du spectre du genre; des besoins, des modes de vie diversifiés et de leur évolution ainsi que de la distribution des EPU sur le territoire • Temporalité : jour/nuit, 4 saisons • Appropriation citoyenne et lien social • Santé • Confort et sécurité (pour toutes les formes d'EPA) • Qualité des aménagements, esthétisme, services écosystémiques et résilience • Connectivité • Mise à l'échelle et généralisation des bonnes pratiques et des innovations • Gouvernance et gestion multiacteurs et citoyennes

4. Principaux éléments de définition de(s) Espace(s) Public(s) Urbain(s)

4.1 Tour d'horizon des approches et des définitions des espaces publics en milieu urbain

L'expression « **espace public** » (employée tant au singulier qu'au pluriel) est polysémique et mobilisée dans plusieurs domaines d'action et par diverses disciplines académiques. À ce titre, la notion ne fait toujours pas consensus (Serrano Gomes 2017). Sa transversalité en fait un concept fourre-tout dont les significations sont en « inflation » (Bétin 2001).

En urbanisme et en design urbain, ce terme a notamment été remis à l'avant-plan depuis les années 1960. À titre d'exemple, Jacobs (1961) illustre notamment les relations entre bâtiments et espaces publics, mais aussi entre domaines privés et publics, à propos des rues, qui sont des espaces publics par excellence. Elle souligne également les menaces qui pèsent sur ces espaces à ce moment-là :

"Streets and their sidewalks are framed by buildings. These buildings provide the important thresholds between public and private spaces. They are the tangible facilities that allow streets to be vibrant public spaces. If buildings fail to provide permeability, harmony and rhythm, the street as public space suffers. Streets are in essence public spaces and connect diverse areas of the city, weaving the urban fabric. Since the 1960s motorways and large retail areas have replaced existing streets, tearing the urban fabric and transforming the qualities of the urban landscape" (Jacobs, 1961).

Traduction des auteurs du rapport : « *Les rues et leurs trottoirs sont encadrés par des bâtiments. Ces bâtiments constituent les seuils importants entre les espaces publics et privés. Ils sont les installations tangibles qui permettent aux rues d'être des espaces publics dynamiques. Si les bâtiments n'assurent pas la perméabilité, l'harmonie et le rythme, la rue en tant qu'espace public en souffre. Les rues sont par essence des espaces publics et relient les différents quartiers de la ville, tissant ainsi le tissu urbain. Depuis les années 1960, les autoroutes et les grandes zones commerciales ont remplacé les rues existantes, déchirant le tissu urbain et transformant les qualités du paysage.* »

Dans notre étude, l'expression « **espaces publics urbains** » (EPU) est utilisée pour décrire les espaces physiques historiquement implantés au sein d'ensembles urbains bâtis afin de faire la différence avec les espaces publics politiques ou symboliques. Le discours commun caractérise les EPU comme relevant généralement d'une propriété publique (notamment en contexte européen), sis en extérieur, mais aussi ouvert et libre d'accès, du moins en théorie.

À titre d'exemple, selon l'ONU, les **espaces publics (en milieu urbain)** sont « tous les endroits de propriété publique ou d'usage public, accessibles et utilisables par tous gratuitement et sans but lucratif » (Citant Garau et al. 2015, ONU-Habitat 2015). Cependant, il n'y a pas de consensus ou de définition définitive. De plus, historiquement, il n'y a pas eu de débat en continu sur les définitions de l'espace public, tant dans le domaine académique que pratique – que les discussions portent sur des espaces publics ou privés, intérieurs ou extérieurs, etc.

Sous cette **appellation « espaces publics urbains » (EPU)**, que nous proposons, se présentent **des espaces** : aux formes diverses (places, parcs, rues, etc.), aux localisations et configurations variées, au statut juridique également varié (public ou privé) et ce selon les contextes continentaux et nationaux

Objets d'étude, les EPU ont intéressé plusieurs chercheurs. Certains se sont, entre autres, concentrés sur la création d'un indice pour évaluer leur qualité en tenant compte de leur inclusivité et leur signification, mais aussi de leur niveau de sécurité et de confort. Dans certains travaux, un tel indice visait notamment à (re)définir l'espace public en milieu urbain (Metha 2014).

Dines et Cattell (2006) ont, pour leur part, rappelé que l'espace public physique, aux limites relativement claires dans le territoire urbain, devrait aussi être défini en fonction du contexte local et des dynamiques sociales qu'il supporte ou qui l'affectent. Ils attirent notamment l'attention sur l'importance de considérer les différents utilisateurs et leur propre perception de l'espace, pour mieux le définir et le comprendre. Ainsi, les activités qui se déroulent dans et en pourtour des EPU peuvent varier selon les contextes urbains.

Malgré leurs nombreuses différences, **les EPU sont toutefois régulièrement perçus et conçus a priori comme des biens communs, à destination de l'ensemble des citoyens, donc disponibles et appropriés (ou appropriables) par toutes et tous, sans distinction d'appartenance sociale ou autre forme de discrimination.**

Ils se distinguent ainsi des bâtiments à caractère public ou des espaces ouverts (publics ou non) à usage restreint (par exemple, une zone d'activités économiques portuaires).

Parmi les plans d'urbanisme des villes canadiennes, plusieurs soulignent l'importance du « domaine public » (qui renvoie principalement au domaine détenu et géré par la puissance publique), mais aussi des « espaces publics » et des « *open space* », indépendamment des statuts juridiques fonciers (public ou privés) de ces espaces, mais également de la « public life » qui y prend place. À titre d'illustration, l'encadré page suivante présente comment les villes de Toronto et de Vancouver se saisissent des EPU dans leur document de planification en urbanisme.

Ces notions soulignent des approches quelque peu différentes de celle promue à **Montréal** concernant les EPU. En effet, la notion d'espace ouvert par exemple permet une approche plus extensive des espaces pouvant accueillir des usages publics pour toute la population par exemple (bien que la notion recoupe aussi les catégories d'EPU repéré dans le contexte montréalais). La notion de vie publique insiste quant à elle sur les expériences collectives qui prennent place dans les espaces ouverts appropriés par divers publics.

Exemples de définitions des EPU dans la planification urbaine au Canada

Toronto – Extrait de l'Official Plan (2015)

Dans son Official Plan, la ville de Toronto propose de prendre en considération le « *public realm* » ou « domaine public » définit, indépendamment de son statut juridique de propriété (public ou privé) comme l'ensemble des espaces de type rue, voies, parc et tout autre espace ouvert et accessible aux côtés des bâtiments implanté sur le territoire :

« The public realm is comprised of all public and private spaces to which public have access. It is a network that includes, but is not limited to, streets and lanes, parks and other open spaces, and the part of private and public building that the public is invited into » (Chapter 3.2)

La notion de « *open space* » ou espace ouvert est tout aussi central dans le document. Comme pour la notion de domaine public (ou *public realm*), elle ne se base pas sur le statut juridique de propriété de l'espace, mais plutôt de sa morphologie et son usage collectif. Ainsi des arrière-cours privées, mais partagées entre plusieurs usagers par exemple, ou toute aire non bâtie et extérieures, permettant des rassemblements, sont considérées dans cette catégorie, aux côtés des espaces publics urbains plus conventionnels, comme les parcs ou les rues.

Vancouver – Extrait de la *Downtown public space strategy* (2020)

Les espaces publics sont définis comme des (traduction): « *lieux ouverts aux usages publics. Ils incluent à la fois des propriétés privées et publiques, et comprennent les places, les squares, les rues, les ruelles, les passages, les parcs et le front d'eau* ».

Le document distingue aussi la notion de « vie publique » ou « Public Life » qu'il définit comme suit :

« Public life is the shared, daily experience of the city created by people when they live their lives in the public realm »

4.2 Les dimensions essentielles des EPU : morphologies, usages sociaux et dynamique

Lorsqu'on regarde le plan d'une ville, les espaces publics se présentent généralement comme des espaces physiques vides constitutifs de la trame urbaine et de l'organisation matérielle de celle-ci. Or, ils sont aussi des espaces sociaux ou de sociabilité majeurs (où des activités et des relations entre les individus prennent place) constitutifs de l'organisation sociale, politique et économique de la collectivité urbaine.

- **Du point de vue morphologique**, il est possible de caractériser les espaces publics urbains contemporains en s'appuyant sur plusieurs dimensions, par exemple, leur statut foncier (traditionnellement une propriété publique, mais pas toujours, comme en Amérique du Nord notamment), leur forme et leur disposition eu égard à la trame urbaine ou encore leur transformation (ou leur stabilité) dans le temps. Selon les contextes culturels, politiques et sociaux, les époques, et les territoires urbains considérés, ces dimensions se combinent ou « s'assemblent » pour donner des configurations d'espaces publics spécifiques.
- **Du point de vue social**, il est tout aussi possible de décrire leur vocation principale générale (ouverts à toutes et tous, donc inclusifs a priori/ leur inclusivité), leur fonctionnement, la diversité des activités qui y prennent place et leur dynamique (conflits par exemple) ou encore leur valeur collective (identitaire ou patrimoniale, par exemple). Mais là encore, les usages, les valeurs, et les dynamiques de fonctionnement peuvent évoluer dans le temps et/ou dans les différents secteurs d'une ville, et ce, à différents rythmes.

Le cas de Toronto est intéressant pour révéler deux éléments distinctifs de leurs approches des EPU, notamment par rapport au cas montréalais (comme souligné précédemment) : la prise en compte des espaces publics sur fonciers privés et la mobilisation de la notion la « vie publique » ou public life (comme dans le cas vancouverois) pour couvrir les dimensions sociales des EPU.

Les EPU sont aussi définis comme des espaces « dynamiques » et évolutifs, à la fois morphologiquement et socialement. Par exemple, des usages planifiés initialement dans l'aménagement d'un espace public peuvent progressivement disparaître ou être appropriés par certains groupes au détriment d'autres, ou encore la valeur identitaire d'un espace public peut perdurer dans le temps long (par exemple, en lien avec des dimensions patrimoniales et historiques), tout en cumulant d'autres valeurs (liées à la biodiversité, par exemple).

L'aspect évolutif peut référer autant à la transformation des EPU reconnus qu'à l'émergence de lieux nouveaux, progressivement qualifiés d'espaces publics. Il renvoie aussi explicitement, dans certains contextes, à l'évolution de la « *public life* » urbaine, comme Gehl Studio le souligne dans leur étude sur les EPU à **Toronto** (voir leur définition du *public life* des espaces publics présentés ci-dessous).

Les espaces publics dans la planification spatiale à Toronto

Les *POPS* : Privately-Owned Publicly Accessible Spaces

En contexte nord-américain contemporain, de nombreuses villes reconnaissent désormais l'importance et le rôle des *Privately-Owned Publicly Accessible Spaces* (ou POPS), une catégorie émergente d'espaces urbains, ouverts, à vocation publique, mais de tenure privée. À Toronto, par exemple, l'enjeu est de concevoir de nouveaux espaces ouverts à usages publics dans certains quartiers, plus denses et qui offrent peu d'espaces publics traditionnels additionnels, ou de foncier libre, en dehors des réseaux de voirie par exemple. Les *POPS* sont établis en partenariats avec des acteurs privés. Leurs configurations sont diversifiées et donnent lieu à des placettes ou de petits espaces verts, ou encore des liens entre des EPU (via des réseaux favorables à la marche notamment). Ils viennent donc compléter l'offre d'EPU existant, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des quartiers (verdissement, lieu de détente, lutte aux îlots de chaleur, connectivités améliorées, etc.)

La vie publique urbaine (« public life »)

La ville de Toronto s'est aussi particulièrement intéressée à la vie dans les EPU à travers une étude réalisée par Gehl Studio de New York et intitulée « *Downtown Parks and public realm- Public Space Public Life study* ». L'étude prend pour point de départ les deux façons essentielles pour un individu d'être dans les espaces publics : être en mouvement (*moving*) ou être se déposer dans cet espace (*staying*). Mais ces deux façons d'être peuvent se décliner en de multiples activités et interactions, qui sont autant d'éléments constitutifs de la vie publique urbaine. L'encadré reproduit ci-dessous est présenté p.7 du document pour montrer les dimensions multiples et la richesse de la vie qui prend place dans ces espaces, mais aussi leurs dynamiques internes relativement autonomes.

What is Public Life?

Public space weaves the components of public life – people, place, and culture – together. A robust public life is the essence of a great city. It is what a collective group of people create when they flourish outside of their home and workplace.

Public life is Authentic. It reflects the culture and social norms unique to a place, derived from the political, economic, and intellectual history.

Public life is Dynamic. It has an infectious energy. People like to be in the company of other people and public space allows them to do so.

Public life is Contextual. It responds to and varies according to surroundings. Public space can provide clues to what participation is appropriate and encouraged in a specific place.

Public life is Inclusive. It encompasses the preferences and choices of the many and the few. All are invited to participate in the activity of the city.

Public life is Spontaneous. It has a life of its own. Public life responds to the regular rhythms of people's lives and the disruptions that unforeseen events cause.

Source : Gehl Studio de New-York « *Downtown Parks and public realm - Public Space Public Life study* ».

4.3 Les EPU : un bien commun inégalement réparti

Carmona (2019) souligne que les espaces publics sont conçus pour des utilisations actives et facilement distinguables. Ils persistent dans le temps parce qu'ils encouragent un engagement social à leur égard, tout en réussissant à composer avec une présence continue ou transitoire, un sentiment d'accueil et une capacité à pouvoir s'adapter. Pour l'ONU, dans son Nouveau programme d'urbanisme Habitat III (voir encadré ci-dessous), les EPU sont des espaces clés de la vie urbaine en collectivité et des transformations socio spatiales des villes. À ce titre, l'ONU qualifie les EPU comme des « Biens communs » comme l'encadré ci-après le rappelle.

Les EPU selon l'ONU : définition d'un bien commun urbain

Selon le programme Habitat III de l'Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (2015-2016), l'espace public se décrit comme une (1) bannière de la civilité urbaine (2) un bien commun urbain (3) un espace de création de richesse. Se faisant, il contribue au développement durable, notamment en contribuant à l'augmentation de l'efficacité des transports, à l'amélioration de la santé publique et la sécurité urbaine, mais aussi en favorisant l'équité et l'inclusion sociale, notamment au niveau genre et intergénérationnel. Enfin les espaces publics génèrent de l'implication citoyenne et favorisent la production d'une grande ville.

L'ONU va encore plus loin en proposant une typologie des espaces publics en milieu urbain (voir illustration page suivante) qui souligne la dimension « d'ouverture » des lieux et qui insiste sur leur accessibilité universelle en fonction de la distance à parcourir pour y accéder. Cependant, malgré leur diversité, les EPU peuvent être inégalement répartis dans l'espace urbain et inégalement accessible (physiquement ou socialement) entre les individus ou encore de qualité inégale selon les quartiers. De plus, l'usage et l'appropriation des EPU ne dépendent pas uniquement de la distance à parcourir pour y accéder, comme le souligne l'encadré ci-après.

Accessibilité théorique et réelle des EPU

Si ces espaces sont théoriquement accessibles à tout le monde (car « publics et ouverts »), c'est en fait rarement le cas à 100%. Deux conceptions des usages et de l'accessibilité sont d'ailleurs identifiées dans cette perspective : l'une plutôt « communautaire » et l'autre véritablement « publique » (Serrano Gomes 2017, citant Deutsche 1996 et Tassin 1992).

L'approche communautaire relève que des catégories d'usagers homogènes s'approprient parfois et de manière dominante certains EPU, entraînant de facto l'exclusion d'autres groupes et d'autres usages. Au contraire, l'approche dite publique relève une hétérogénéité des pratiques dans certains EPU, favorisant a priori des appropriations diversifiées et une mixité d'usages.

Dans les deux cas, les conflits ne sont pas exclus entre usagers potentiels et/ou effectifs. Enfin, soulignons qu'en termes d'usages, les EPU ne sont pas exempts de règles formelles de fonctionnement et de formes de contrôle social formel ou informel, qui peuvent (dé)favoriser certains usages et groupes.

Exemple de typologie des espaces publics ouverts en fonction de leur taille et accessibilité spatiale

Les espaces publics ouverts peuvent être classés en quatre grandes catégories, en fonction de leur taille individuelle et de la distance qu'un usager doit parcourir pour s'y rendre ;

- 1. Espaces publics ouverts locaux/de poche** : il s'agit de petits squares qui répondent aux besoins récréatifs de la population résidentielle immédiate, accessibles à pied ou situés à moins de 400 mètres (cinq minutes à pied). D'une superficie moyenne comprise entre 0,03 et 0,04 hectare, ils sont souvent utilisés à des fins récréatives. À certains endroits, il peut s'agir de petites zones d'espace naturel.
- 2. Espaces ouverts publics de quartier** : il s'agit d'espaces plus vastes qui répondent aux besoins récréatifs et sociaux d'une communauté. D'une superficie comprise entre 0,04 et 0,4 hectare, ils sont d'accès facile, car situés à moins de 400 mètres à pied des habitats. Ils permettent un large éventail d'activités tels les loisirs, le sport et la conservation des éléments naturels.
- 3. Espaces ouverts de district/ville ou espaces ouverts urbains** : il s'agit d'espaces principalement conçus pour la pratique du sport formel organisé. Ils se composent de vastes aires de loisirs et d'espaces naturels. Ils desservent plusieurs quartiers, les joueurs et les visiteurs faisant le déplacement depuis les districts environnants. D'une superficie comprise entre 0,4 et 10 hectares, ces espaces sont conçus pour desservir des populations situées dans un rayon de 800 mètres ou à dix minutes à pied.
- 4. Espaces ouverts régionaux/Parcs urbains plus vastes** : il s'agit d'équipements importants prévus pour pratiquer le sport organisé, jouer, interagir socialement, se détendre et profiter de la nature. Ils desservent une ou plusieurs régions géographiques ou sociales et sont susceptibles d'attirer des visiteurs résidant hors d'une seule zone de gouvernement local. Leur superficie est comprise entre 10 et 50 hectares.
- 5. Espaces publics ouverts nationaux/métropolitains** : il s'agit de vastes espaces dont la superficie est comprise entre 50 et 200 hectares. Permettant des utilisations concomitantes, ils offrent des services tels que des installations récréatives et sportives ainsi que des commodités essentielles.

La source: UN-Habitat, City-wide public space strategies: Guide for local governments, draft report 2018

UN-Habitat, 2018

4.4 Les EPU et l'action publique locale

Du point de vue des politiques urbaines, les espaces publics sont des lieux d'intervention importants. Bétin (2001) rappelle notamment que l'expression « espaces publics » apparaît en France, dans les années 1970, au sein de l'action urbaine comme une catégorie de l'action et un des leviers majeurs de la transformation des villes. Ils apparaissent dans les différentes politiques visant la reconquête des centres, comme des périphéries dégradées.

Dans une vision purement « techniciste » des EPU, l'accent a longtemps été mis prioritairement sur les dimensions physiques de ces espaces et comment celles-ci façonnent potentiellement les dynamiques sociales, économiques et environnementales au sein des différents milieux urbains. Toutefois, une telle approche réduit les EPU à un réceptacle physique, inactif ou neutre, qui peut être créé, conçu, géré, planifié et règlementé pour façonner, influencer, orienter les relations sociales et les activités. Chez les urbanistes, les concepteurs et les architectes, cette perception peut être encore très présente (Carmona, 2010). Or, si les praticiens de l'environnement bâti peuvent avoir parfois tendance à voir l'espace public principalement comme un élément physique relativement malléable, celui-ci apparaît bien plus complexe, comme en témoignent désormais les documents récents de planification urbaine.

Les EPU sont de plus en plus caractérisés par leur force symbolique et identitaire, mais aussi leurs fonctions sociales. Cette vision prend racine historiquement dans le rejet d'un urbanisme plus « fonctionnaliste » au profit d'un urbanisme plus « culturaliste ». Depuis plusieurs décennies, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, les EPU sont donc porteurs d'enjeux multiples. Ainsi, les approches des politiques urbaines intègrent désormais l'ensemble des différentes des EPU pour en faire des éléments clés des transformations urbaines. Le tableau synthèse (p.11) présentant les documents de stratégie et de prospective montréalais illustre bien l'importance du rôle des EPU dans les transformations et la planification urbaine aux échelles locales.

Voici une synthèse tirée de la revue de littérature présentant les différentes catégories d'enjeux auxquels l'action publique est confrontée dans le domaine des EPU :

- Du fait de leur nature collective et ouverte, les EPU soulèvent tout d'abord des enjeux récurrents d'équité, en termes d'accessibilité et d'appropriation, qui interpellent directement l'action publique. Une accessibilité pour tous est rare et les appropriations des EPU par certains groupes, et l'exclusion d'autres. Cependant, des équipements en EPU plus rares ou de mauvaise qualité dans certains secteurs urbains sont aussi des problématiques importantes pour garantir cette accessibilité pour toutes et tous aux EPU.
- Par ailleurs, les usages des EPU doivent se faire dans des conditions de confort et de sécurité afin de préserver l'intégrité des individus et des lieux et assurer une cohabitation harmonieuse.
- Lieux de rencontre et d'échanges, les EPU peuvent faire l'objet d'appropriations inattendues ou insolites, car les usages ne sont pas toujours dictés par la forme. Inversement, de nouveaux lieux émergent parfois, sous l'impulsion d'appropriations et d'activités non traditionnelles conférant à ces sites un statut d'espaces publics

urbains « de fait », ou encore en fonction des temporalités et des saisons. Ces dynamiques d'usages qui façonnent les espaces publics existants ou en devenir interpellent tout autant les pouvoirs publics locaux. Ainsi ces derniers à des enjeux d'anticipation et d'adaptation des usages ou des formes.

- Par ailleurs, les EPU sont le résultat d'une production ancrée dans les différentes phases du développement historiques des villes. La pérennité dans le temps dont certains espaces font preuve, ainsi que leur rôle dans l'organisation de la ville, peuvent leur conférer des valeurs identitaires, paysagères, voire patrimoniales importantes. Ainsi, ils soulèvent des enjeux de préservation et de mise en valeur par l'action publique.
- Enfin, comme espaces « vides », naturels ou minéraux, les EPU sont devenus des réserves ou des ressources très stratégiques sur plusieurs fronts. En effet, dans une perspective de développement durable, et désormais de transition écologique, les EPU sont considérés comme des contributeurs potentiels au bien-être des communautés (sous l'angle de la santé, de la qualité et des modes de vie) et de la préservation de l'environnement (biodiversité, lutte aux changements climatiques, résilience).

Mais ces différents enjeux aussi peuvent se combiner sur un même EPU, ce qui complexifie l'action collective sur ces espaces. Prenons les enjeux d'équité dans l'accès aux EPU par exemple. En matière de justice sociale, les EPU doivent pouvoir contribuer à améliorer le bien-être des populations les plus défavorisées de la société (Wolf et al., 2016). En effet, les problèmes de la ville comme l'habitation, la pauvreté, la criminalité et la discrimination en viennent à se refléter dans l'espace public. En ce sens, tel que décrit par Bailleregeau (2014), il devient nécessaire « d'agir au niveau des structures et mécanismes collectifs qui les produisent et les reproduisent ». Lorsque les espaces publics ne sont pas conviviaux et sont accessibles qu'à certaines personnes, il ne s'agit plus seulement d'une question d'accessibilité, mais d'un défi en matière d'équité. Par exemple, l'accès à des espaces publics de haute qualité tels que les parcs urbains devient un enjeu de justice environnementale lorsque seules les personnes issues de milieux socioéconomiques plus privilégiés peuvent en bénéficier (Wolch et al., 2014).

Synthèse : passer de la gestion à la gouvernance des EPU

Le caractère multidimensionnel, mais aussi dynamique et évolutif des EPU, ainsi que la complexification des enjeux qui les concernent (et leur combinaison possible, dans le temps et l'espace) sont à l'origine de grands défis pour les pouvoirs publics municipaux qui doivent intervenir sur ces espaces. En effet, la gestion régulière ou quotidienne des EPU ne suffit pas à embrasser l'ensemble des enjeux qui les concernent et à y répondre, ni à développer le plein potentiel que les EPU offrent pour le développement futur des villes.

Par « gestion régulière », nous entendons l'ensemble des interventions menées par les services municipaux pour assurer l'entretien, le maintien de la qualité des équipements et espaces publics, mais aussi les règles juridiques d'utilisation des EPU. Bien qu'essentielles à la pérennité et l'intégrité des lieux, ces interventions sont avant tout essentiellement sectorielles et segmentées, au sein de l'administration municipale ainsi que dans le temps et l'espace.

Ainsi, dans la section suivante, nous allons détailler les conditions et les défis de gouvernance des EPU en lien avec la planification urbaine.

Tableau 4 : Enjeux substantiels des espaces publics urbains (Synthèse tirée de la revue de littérature)

Enjeux	Dimensions
Disponibilité des EPU dans un territoire	• Offre suffisante en quantité et localisation
	• Accessibilité universelle et inclusive aux EPU
	• Appropriation possible par toute la population des lieux
Qualité des EPU disponibles (pour les mouvements et les pauses, <i>for moving and staying</i>)	• Confort et sécurité
	• Convivialité et cohabitation des usages
Fonctions et usages des EPU	• Amélioration de la santé
	• Préservation de l'environnement
	• Contributions aux mobilités durables
	• Contributions au paysage urbain collectif (esthétique, identité et patrimoine)
Évolution des EPU dans le temps	• Adaptation des formes
	• Adaptation des usages

5. Les principaux défis procéduraux et de gouvernance des espaces publics urbains

Cette partie propose, dans une première section, une définition de la gouvernance appliquée au domaine de l'urbanisme. Dans une deuxième section, elle expose les défis de gouvernance associés à la gestion des espaces publics urbains contemporains.

5.1 Définition de la gouvernance urbaine

Comme la notion d'espace(s) public(s), la « gouvernance » est un concept « parapluie », qui ne permet pas un consensus ou une stabilisation des définitions et des approches. En effet, bien que le terme soit ancien, le concept est jugé « nomade » entre les disciplines, voire « flou » ou encore polysémique. Cependant, depuis plusieurs décennies, les recherches académiques en études urbaines et en sciences politiques ont nourri le champ. Ainsi, il est possible de retenir certaines caractéristiques générales liées à la gouvernance dans le domaine des politiques urbaines.

*Selon Rigaud (2012), la **gouvernance publique** renvoie à la capacité d'agir des acteurs publics. Elle se définit comme : « un domaine d'étude interdisciplinaire portant sur les relations de pouvoir entre les autorités publiques, la société civile et le marché, dans un contexte de transformation de l'aptitude des communautés politiques à se diriger légitimement et à agir efficacement. ».*

L'accent est mis ici sur les relations tripartites entre acteurs publics, acteurs privés et société civile. L'État ou les pouvoirs publics ne sont pas (ou plus) au centre de l'action publique locale. Il s'associe à d'autres acteurs pour pouvoir agir.

À l'échelle des villes, le recours à cette notion de gouvernance traduit l'affaiblissement observé à partir des années 1970 de la capacité d'agir des acteurs locaux sous l'influence, notamment, des transformations économiques liées à la mondialisation et aux crises économiques, des réformes institutionnelles étatiques, et de la complexification des enjeux sur leur territoire. Dans ce contexte, des processus de recomposition du pouvoir local ont abouti à des pratiques de gouvernance diversifiées, et ce, à différentes échelles selon les domaines d'intervention. Ces pratiques reposent notamment sur des modalités de coopération et de coordination dite « verticale » (entre paliers de gouvernement public) et/ou « horizontale » (entre acteurs publics, privés, associatifs, citoyens, etc.).

La notion de gouvernance urbaine souligne la transformation importante du pouvoir local, confronté aux défis de retrouver des capacités à décider et à agir dans des environnements (politique, économique et sociale) de plus en plus complexes, mouvants ou incertains, et avec des ressources limitées (financières, humaines, cognitives, etc.). Coalition ou réseau d'acteurs, cette gouvernance permet de mener des politiques plus efficaces face aux enjeux urbains et aux buts à atteindre, lesquels sont de plus en plus définis collectivement.

Caractéristiques de la gouvernance urbaine

- Dispositif d'acteurs diversifiés agissant de façon concertée (publics- privés-société civile - citoyens)
- Définition collective des objectifs à atteindre
- Mobilisation de ressources diversifiées (matérielles, cognitives, humaines)
- Coordination des interventions et partage des responsabilités, des ressources entre parties prenantes via des processus (cocréation, négociation, accord, etc.)
- Instruments spécifiques pour l'action (connaissances, allocation de ressources, prise de décision, etc.)

Si la gouvernance repose sur des processus de coordination et de coopération entre différents groupes d'acteurs, le degré d'intégration de la société civile et des citoyens à ces processus de gouvernance varie en fonction des contextes et des situations.

En effet, parallèlement à la restructuration du pouvoir urbain via de nouvelles relations de pouvoir entre acteurs publics et privés, les acteurs de l'urbanisme ont fait face à de nombreuses contestations et revendications sociales à partir des années 1970. Les acteurs de la société civile et les citoyens ont principalement critiqué les méthodes de production de l'espace urbain et des savoirs de l'urbanisme, jugés trop technocratiques et distants des réalités des populations. En réponse, les villes ont sollicité de manière croissante les habitants pour participer activement au processus de la planification urbaine. L'urbanisme dit participatif ou la planification dite collaborative sont devenus incontournables dans la fabrication de la ville.

Ainsi, de plus en plus, les politiques urbaines sont le produit d'une action collective plurielle dont les caractéristiques dépendent fortement des contextes dans lesquels elles se déploient (présence /absence de certains acteurs et/ ou ressources, leadership et volonté publique à coopérer, etc.).

5.2 Les défis de la gouvernance des espaces publics urbains contemporains

Les dimensions constitutives des EPU, qu'elles soient physiques (formes et insertion dans le tissu urbain) ou liées à leur répartition géographique dans l'espace, à leur appropriation différenciée et évolutive ou à des enjeux plus spécifiques, rendent leur gestion quotidienne et à long terme relativement complexe. À ce titre, Carmona (2019) souligne que les espaces qui persistent dans le temps, et ce, peu importe leur forme ou leur nature, y parviennent car leur gouvernance épouse des **solutions sur-mesure** plutôt qu'universelles. Vus ainsi, le sens et la fonction des espaces publics, leurs formes de gestion et la répartition du pouvoir et des responsabilités dépendent tous du **contexte local** (Magalhães et Carmona, 2006).

La revue de littérature nous a permis de relever **3 enjeux contemporains relatifs à la gouvernance des EPU** :

- Un enjeu relatif aux connaissances produites, actualisées et partagées
- Un enjeu relatif aux responsabilités, à la mobilisation et à la coordination des différentes parties prenantes concernées par les EPU
- Un enjeu d'adaptation de l'action (contenu et instruments) aux évolutions des usages et des pratiques, voire des formes, des EPU

Ces enjeux nous amèneront à conclure sur les instruments utiles à la gouvernance des EPU dans le cadre des exercices de planification spatiale stratégique.

5.2.1 Enjeu des connaissances produites, actualisées et partagées

Comme mentionné précédemment, la gouvernance urbaine repose de plus en plus sur des processus de coordination et de coopération entre différents groupes d'acteurs voire d'usagers ou de citoyens. Dans le cas des EPU, leur degré d'intégration au sein des processus mis en place dépend, en grande partie, du partage des connaissances sollicitées, reconnues et jugées pertinentes, pour comprendre et planifier les actions sur les EPU. De ce fait, au sein de ce partage de connaissances s'inscrit tout le débat entourant les savoirs techniques et les savoirs citoyens ou d'usage (ou encore « expérientiels »).

- **Les connaissances relatives aux EPU doivent notamment permettre de mieux comprendre leur rôle et leur utilité sociale.** Ainsi, elles devraient inclure les expériences des usagères et des usagers, mais aussi des non-usagers le cas échéant. Dans cette perspective, la nature des connaissances à recueillir peut relever de récits ou de narrations subjectives et intersubjectives, fondés sur l'expérience sensible des personnes concernées par les EPU.
- **Par conséquent, la gouvernance des EPU passe nécessairement par un recentrage de la conception, de l'aménagement et de la gestion autour de l'utilisateur et de l'expérience qu'il a des espaces publics.** Pour y parvenir, des démarches de concertation, voire de co-création, regroupant différentes parties prenantes sont une des modalités possibles pour la production de connaissances utiles. Ces démarches postulent donc une complémentarité des savoirs issus des experts et des non experts.
- Mais lors de ces démarches de coproduction, se posera notamment la question suivante : **à partir de quel point de vue l'EPU est-il pris en compte ?** Selon Samuel et Carré (2018), c'est la notion de communauté qui fait ici toute la différence. L'analyse de l'espace public ne sera pas la même si l'on appartient à une communauté de pratiques ou à un autre type de communauté. Ces divergences de perspectives se traduisent aussi dans des visions différentes des interventions à privilégier à propos de l'espace public.

- La production de connaissance devrait également nourrir de nouveaux diagnostics sur les EPU, **en amont des décisions et des interventions, mais aussi au fil de l'eau et a posteriori des actions** pour saisir leur impact.
- Par ailleurs, **la production de connaissances doit être réalisée actualisée régulièrement** pour appréhender la réalité et « l'actualité » des pratiques et des dynamiques propres aux EPU. À ce titre, les acteurs publics doivent mobiliser des processus de production de connaissances adaptés aux différents sujets à documenter et aux différents lieux à observer.
- **Le partage de connaissances ne se limite toutefois pas à un seul contexte donné.** En effet, étant donné la complexité des problématiques liées aux EPU, des villes peuvent également être appelées à collaborer afin d'identifier ensemble de nouvelles pistes d'intervention. À titre d'exemple, le projet européen USER (Barreiro, 2015a et b) permet aux villes membres d'échanger et de s'inspirer des pratiques mises en place dans différents contextes en les adaptant à leur propre projet. Ainsi, chaque ville peut reconsidérer ses actions à l'aune de qui ont été mises en place ailleurs, en termes de méthodes, de solutions, d'outils mobilisés et d'implication des usagers afin d'améliorer les espaces publics en comprenant mieux les usages, le comportement des usagers et leurs changements dans un contexte de plus grande diversité sociale. Eu égard à ce dernier exemple, il apparaît donc important que les actions de gouvernance entourant les EPU ne se concentrent pas uniquement sur des projets donnés, mais également sur des mécanismes d'échange transversaux permettant une vision plus large des problématiques et des solutions possibles.

5.2.2 Enjeu des responsabilités, de la mobilisation, de la coordination des parties prenantes et des échelles d'intervention

Le premier enjeu cité a mis l'accent sur les productions et le partage des connaissances, puisque la compréhension de l'intervention par les différentes parties prenantes joue pour beaucoup dans leur capacité à anticiper les bénéfices et les conséquences d'une adaptation ou d'une transformation de l'espace public (Williams et al., 2014). Le second renvoie quant à lui aux acteurs mobilisés, aux dispositifs de gouvernance ainsi qu'aux différentes responsabilités impliquées et ressources utiles.

- Les modalités de gouvernance dédiées aux EPU supposent de bien baliser les responsabilités respectives des parties prenantes, et ce de manière transparente, pour toutes celles impliquées. Notamment, dans ce partage des rôles, il est essentiel de définir à qui **incombe le leadership de mener à bien une intervention**.

Par ailleurs, ce balisage est aussi substantiel et doit mettre à jour a priori comment ce partage des rôles et les actions qui en découlent peuvent à permettre **de répondre à des besoins locaux, tout en favorisant une gestion régulière ou quotidienne efficace des EPU, mais aussi de soutenir une planification territoriale plus large**, tant aux différentes échelles temporelles que spatiales (De Malgahes et Carmona, 2006).

- Ainsi, le rôle des différentes parties prenantes doit être précisé, en amont de chaque intervention. Cette répartition des rôles pourrait apparaître au sein même du cadre de la planification spatiale (dans le document), afin que celles-ci puissent évaluer les ressources (humaines, financières, temporelles, etc.) qu'elles devront consentir et l'effort de coopération et coordination réaliser également (bref, accepter les règles du jeu à condition que celles-ci soient parfaitement connues et transparentes).

Bien entendu, les questions de gouvernance renvoient à des considérations spécifiques quant aux **relations qu'entretiennent entre eux les acteurs de la ville, ainsi qu'à leur relation avec l'espace public comme objet d'intervention**. Fleury (2010) explique bien que les espaces publics sont très souvent réfléchis en fonction de la proximité et d'une « dimension locale et résidentielle » sans pour autant considérer qu'ils participent à un ensemble urbain plus large. C'est aussi ce que mentionnent Torre et al. (2014) lorsqu'ils évoquent « un conflit entre la perspective de la proximité [...] et l'usage territorial ». Or, la notion d'échelle ou des échelles de l'intervention (et donc du réseau d'acteurs à impliquer) sont centrales. Ainsi, le défi de coordination entre les intervenants concernés aux différentes échelles d'intervention est, de ce fait, important.

- Il existe plusieurs modalités de coordination de l'action sur les EPU, en fonction des échelles spatiales. Cependant, une approche récurrente privilégie **le déploiement d'un cadre de référence d'intervention sur les EPU à l'échelle de l'agglomération ou municipale**, qui est ensuite **déclinée aux niveaux inférieurs, à travers des projets spécifiques**. Cette approche est largement répandue en Europe, dans divers pays (en France, dans des villes comme Lyon, Paris ou Lille par exemple), mais aussi au Canada, comme à Toronto par exemple. Fleury (2009) qui s'est notamment intéressé aux cas de la gouvernance des EPU parisiens et berlinois mentionne que les acteurs publics ont en effet opté pour une coordination des acteurs et des citoyens par l'entremise d'une stratégie globale dédiée aux espaces publics, mais qui se réalise à l'échelle des quartiers.
- Certains enjeux spécifiques supposent d'être compris (diagnostiqués), puis traités, à l'échelle supérieure (agglomération ou région) pour être ensuite déclinés dans les territoires, mais en réseaux. Ceci a été particulièrement souligné lorsqu'il s'agit d'enjeux liés à la biodiversité ou à l'adaptation aux changements climatiques.
- Par ailleurs, le défi de la coordination réside également dans la composition des parties prenantes à impliquer. Soulignons que **les parties prenantes varient en fonction du contexte et des enjeux de l'intervention**. Carmona explique que les actions sur les EPU relèvent essentiellement de **solutions « sur mesure »** (2020). En conséquence, comme le démontrent Williams et al. (2013), la **volonté des acteurs de contribuer sera différente à chaque fois**, selon les enjeux, voire les EPU ou les échelles.
- Par ailleurs, **il n'y a pas de hiérarchie a priori entre les parties prenantes** à convier, notamment pour mobiliser les savoirs utiles et co-produire des connaissances pertinentes.

5.2.3 Enjeu de l'adaptation de l'action collective aux évolutions des usages et des pratiques

Les enjeux précédents suggèrent que les acteurs publics responsables de la gestion et de la planification spatiale soient capables d'opter pour des **formes agiles et innovantes de gouvernance des EPU**.

- En effet, la littérature mobilisée démontre que les enjeux substantiels des EPU sont susceptibles d'évoluer dans le temps et l'espace. Ainsi, de nouveaux enjeux pour l'action collective peuvent émerger concernant un espace public tout au long du cycle de vie de cet espace, de sa conception à sa gestion et concerner diverses facettes de cet espace. En conséquence, **les modalités de prises et d'action devront parfois être modifiées pour répondre adéquatement à ces nouveaux enjeux** et prendre en compte des nouvelles demandes et des nouveaux besoins émergeant dans le temps,
- Par ailleurs, la gouvernance des EPU devra aussi **pouvoir identifier dans le temps et les milieux de vie les différentes contraintes à surmonter ou encore les leviers à activer** au long du cycle de vie des espaces publics afin d'assurer leur pérennité spatiale et sociale.

La synthèse finale propose une discussion sur les modalités de gouvernance pour se saisir de ces enjeux et relever les défis qui y sont associés.

Synthèse : identifier les modalités d'une gouvernance agile et innovante des EPU

Cette synthèse présente les modalités actuelles de gouvernance et celles qui pourraient être développées, pour répondre aux enjeux substantiels contemporains des EPU. Cette synthèse, tout comme celle relative aux enjeux substantiels de l'action, a guidé la réalisation du volet 3 de la recherche (voir Cahier In.SITU 10) . En effet, l'objectif général de ce dernier volet a été de mener une analyse de la gouvernance des EPU « en action », sur le territoire montréalais.

Celle-ci repose sur deux principes :

- Le premier principe pour guider l'analyse vise à identifier, pour chaque exemple retenu, les enjeux substantiels propres à ces EPU (et leur pertinence dans d'autres territoires ou pour d'autres EPU), puis de préciser les différents enjeux de gouvernance qu'ils soulèvent afin d'identifier les modalités de gouvernance qui les accompagnent (concernant les connaissances, les parties prenantes, les ressources, échelle, coordination, etc.).
- Le second principe repose sur la problématique énoncée au début du rapport qui met l'emphasis sur l'importance du passage des approches en termes de gestion à une approche en termes de gouvernance. Ainsi, nous souhaitons repérer la portée des différents processus et les instruments mobilisés par les acteurs publics et leur contribution à des conditions de gouvernance adaptée aux différents enjeux des EPU. En effet, les processus et instruments propres à la gestion quotidienne ou régulière des EPU sont désormais à réinterroger au regard d'enjeux complexes à traiter. Ces

instruments sont indispensables pour assurer certaines qualités des EPU (nettoyage, chantier, aménagement des équipements et du mobilier, etc.). À ce titre, ils produisent des effets attendus (propreté, sécurité, etc.). Leur évolution est souvent incrémentale, et leur mobilisation relève de logique sectorielle et d'intervention relativement cloisonnée. Ils peuvent également produire des effets inattendus ou encore avoir une portée limitée sur certains usages des EPU. Or il est rare de les interroger sous cet angle, celui de la gouvernance.

Ainsi le tableau suivant souligne, pour chaque enjeu procédural, les différentes modalités de gouvernance qui seront examinées dans les études de cas montréalaises.

Tableau 5 : Les enjeux et modalités de gouvernance des Espaces publics urbains

Enjeux	Modalités à prendre en compte
Connaissances produites, actualisées et partagées	• Nature des connaissances relatives aux EPU (rôle, utilité sociale, enjeux substantiels, etc.) • Prise en compte de l'expérience des usagères et des usagers • Complémentarité des savoirs et des expertises • Production des connaissances à toutes les étapes du cycle de vie • Partage des connaissances entre les parties prenantes et au sein des réseaux de pratique
Responsabilités, mobilisation, coordination des parties prenantes et des échelles d'intervention	• Rôle des parties prenantes et leadership • Disponibilités des ressources techniques, professionnelles, financières et humaines • Processus de coordination entre les parties prenantes et entre les échelles d'intervention (du local à l'urbain, voire au régional)
Adaptation aux évolutions des usages et des pratiques	• Prise en compte des nouvelles demandes et des nouveaux besoins émergeant dans le temps • Identification des différentes contraintes et des leviers d'action tout au long du cycle de vie des espaces publics

6. Les principaux enjeux de la planification spatiale et les défis en matière de gouvernance relatifs aux espaces publics urbains (revue de littérature)

Dans cette section du rapport, nous proposons une synthèse des écrits académiques que nous avons recensés et qui abordent les enjeux substantiels et de gouvernance des espaces publics. La revue de littérature est internationale, mais elle propose systématiquement des « *zoom* » sur les travaux traitant du contexte montréalais (sous forme d'encadrés insérés dans le texte).

Peu d'auteurs abordent la question de la gouvernance de l'espace public et, quand c'est le cas, ils proposent rarement de réflexion en fonction d'une classification par type d'espaces publics. Cela tient notamment à la nature des enjeux relatifs aux EPU, notamment dans le cadre des exercices de planification spatiale, comme les plans d'urbanisme par exemple. En effet, plusieurs enjeux relatifs aux EPU sont transversaux, et concernent plusieurs types d'espaces, comme nous l'avons souligné précédemment. En fait, certains enjeux peuvent concerner plusieurs types d'espaces publics, alors que d'autres sont plus spécifiques à un type d'espace, ou encore peuvent être localisés dans certains territoires en particulier. Ainsi, les principaux défis de gouvernance sont plutôt inventoriés ici et discutés en fonction de catégories d'enjeux et non de types particuliers d'EPU, la plupart du temps. La question des dynamiques de transformation des EPU renforce le caractère complexe des modalités de gouvernance de la planification spatiale.

Dans cette partie, nous analysons les différents enjeux auxquels l'action publique municipale fait face en matière de EPU. Nous aborderons successivement **les enjeux suivants** :

1. **L'inclusion et l'accessibilité aux espaces publics hors voirie**
2. **La transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques**
3. **Les partages et usages de la voirie**
4. **Les pratiques et usages hors voirie**
5. **Les milieux de vie et le bien être**
6. **Les perspectives sur les enjeux de gouvernance des espaces publics urbains en temps de crise sanitaire**

6.1 L'inclusion et l'accessibilité aux espaces publics hors voirie

Dans une perspective de « **droit à la ville** » pour toutes et tous, les EPU sont des lieux privilégiés de réflexion sur les conditions d'inclusion et de cohabitation harmonieuse des diverses populations urbaines. En effet, les enjeux d'accessibilité et d'inclusion universelle des EPU sont largement traités dans la littérature académique, sous les principaux thèmes suivants : l'identification des **facteurs d'inclusion/exclusion et le rôle des politiques publiques**, la problématique de **l'équité entre générations**, les conditions d'**accessibilité universelle** et les **présences autochtones** en milieu urbain, entre autres, comme nous le synthétisons ici.

6.1.1 Les facteurs d'inclusion/exclusion

Plusieurs recherches se concentrent sur l'exclusion en milieu urbain et analysent comment l'action publique contribue, ou nuit, à l'inclusion et l'accessibilité universelle des populations urbaines aux espaces publics.

L'individu dans l'espace public : une expérience physique et émotionnelle

Diverses réflexions interrogent la place de l'individu dans les espaces physiques qui composent la ville. À ce sujet, des auteurs comme Soja (2009) estiment que l'espace ne doit pas être abordé de manière purement binaire, mais quelque part entre un espace matériel et mental. C'est pourquoi il soutient que les perceptions sociale et individuelle de l'espace sont étroitement liées aux injustices et aux inégalités produites par les espaces.

En effet, les lieux ne sont pas seulement délimités spatialement, mais aussi par les interactions entre des identités multiples, à l'intérieur et à l'extérieur d'un l'espace statique (Zhou, 2019). **Lorsque les individus utilisent un espace public, il se produit un processus de transformation d'une forme construite en un lieu significatif**, où se déploient des mémoires collectives et se construit un mélange identitaire. Un espace public « inclusif » devrait permettre aux gens de se sentir acceptés. Par conséquent, le fait **d'être dans un espace public doit être réfléchi comme une expérience à la fois physique et émotionnelle**.

- Par exemple, un espace public peut être physiquement conçu pour être accessible et accueillant pour tous. En revanche, si l'espace est dominé par certains groupes sociaux, alors cet espace devient socialement et émotionnellement exclusif pour d'autres groupes qui n'ont pas l'impression de résonner avec les utilisateurs dominants. C'est aussi pourquoi l'inclusion dans l'espace public est difficilement quantifiable, car elle est affectée à la fois par l'environnement physique tangible et l'expérience psychologique intangible, en combinaison avec d'autres facteurs tels que le processus historique et le contexte du quartier (Zhou, 2019).

Zhou (2019), qui s'intéresse à la question de **l'inclusivité dans l'espace public à Vancouver**, estime qu'il faut retenir trois dimensions pour comprendre les facteurs d'inclusions/exclusion des individus aux EPU :

- La première dimension porte sur **l'environnement physique**, caractérisé par : la capacité des individus à pouvoir accéder physiquement à un lieu; mais aussi **les représentations sociales et visuelles** d'un lieu et qui permettent à un individu de s'y rattacher ; **ainsi que les fonctions et activités dans le lieu** ; enfin, dans une moindre mesure, la connectivité en transport collectif, la marchabilité et les services disponibles sont aussi nommés par l'autrice.
- La deuxième dimension est celle de **l'expérience personnelle**, soit comment l'individu perçoit et ressent un endroit, en fonction de ses particularités et des activités qui s'y tiennent.
- La troisième dimension concerne **l'environnement** dans lequel se trouve le lieu, en fonction de critères démographiques, l'ensemble des processus sociohistoriques et politiques qui ont marqué le lieu, ainsi que la gestion quotidienne de l'endroit.

Boucher, N. et Fletcher, C. (2019). À la recherche des rythmes sonores d'un square menacé de Montréal. *Anthropologie et Sociétés*, 43(1), 25–48. **L'inclusion et la mixité sociale**

L'article propose une exploration, basée sur l'exploration ponctuelle du square Viger. Elle permet de situer le square dans le flux matériel qui l'entoure et de faire émerger la prévalence des mouvements est-ouest liés au flux de la circulation inscrits à même le square. **Ce type d'analyse permet de nourrir la réflexion sur les enjeux d'inclusions de l'individu dans l'espace à partir de son expérience sensorielle dans celui-ci.**

Avec le concept de rythme, Boucher et Fletcher avancent que :

«les rythmes exprimés par le square semblent incarner la force de l'idéologie actuelle en faveur du flux des voitures, du mouvement. En sont absents les bruits attendus d'un square, soit les bruits des enfants qui jouent, le chuchotement des conversations, les piailllements des oiseaux, le bruissement de l'eau dans les fontaines. Cette arhythmie appelle celui qui tend l'oreille à désirer un retour des piétons et des visiteurs dans le square, aux rythmes plus lents. De la même façon que le square amplifie le flux du quotidien existant, il pourrait s'imposer de façon à le modifier, l'amplifier ou le réorienter »(p.42)

Ainsi, les rythmes présents pourraient servir pour la modification de la place:

«en effet, la reconstruction de l'ilot A du square a été entamée en 2016 et est toujours en cours au moment d'écrire ces lignes (février 2019). Alors que le quartier entier est en transformation, [...] les façons d'organiser l'espace, de rencontrer l'Autre et de façonner ces espaces ne sont pas souvent considérées comme des projets anthropologiques, et pourtant, les sons que nous émettons et percevons font partie de l'empreinte sociale et culturelle des sociétés humaines » (p.43)

Valois, N et Paradis, J. (2010). Place Émilie-Gamelin in Montréal: *Landscape narrative, meaning and the uses of public space*, *Journal of Landscape Architecture*, 5(2), 72-83,

Cet article est une étude sur la place Émilie-Gamelin (entre 1992 et 2009) qui a été considérée comme un tournant dans la façon de concevoir l'espace public à Montréal. Les chercheuses analysent comment « l'approche narrative, une stratégie explicite de la part des concepteurs dès le début du projet en 1992, a donné naissance à une nouvelle classe d'espaces publics à Montréal » (p.72). Cependant, selon l'article, les effets de la narration semblent être la dernière des préoccupations actuelles de place Émilie-Gamelin, au vu des défis quotidiens auxquels elle est confrontée depuis sa réalisation. Selon les chercheuses :

« il est facile de blâmer une approche qui tient si peu compte des usages. Elles soulignent « [qu'une] trop grande attention au design peut conduire à négliger la sociabilité et la qualité de vie » (p.80).

Dans cet article, il est possible de comprendre que le l'approche narrative est intéressante, cependant dans le cas de la place Émilie-Gamelin le narratif ne tient pas compte de celui de ses usagers. Valois et Paradis avancent que les divergences soulignent la complexité de la relation évolutive entre cet espace, les gens et la communauté. La narration s'est avérée être un concept large, changeant et à multiples facettes, qui donne naissance à une signification en constante évolution.

Les chercheuses proposent « que l'association d'un seul récit à la place risque de masquer la richesse des expériences variées vécues par ses utilisateurs [et que] la place elle-même parle plutôt de récits, au pluriel » (p.82).

Ainsi, cet article souligne l'importance de l'inclusion de l'ensemble des acteurs et des usagers dans la conception des espaces publics.

L'itinérance et les politiques de « sécurisation » de l'espace public

Divers discours s'opposent à propos de l'inclusion et de la sécurité dans les espaces publics. Si personne ne remet en cause le souhait de vouloir assurer la quiétude et la sûreté des espaces communs, certaines expériences relatées par la littérature académique démontrent que l'action publique doit trouver les moyens

d'atteindre les objectifs de sécurité, sans pour autant engendrer davantage d'exclusion. C'est notamment le défi lorsque l'on discute des populations en situation d'itinérance.

Alors que certains auteurs soulignent les parallèles entre les États-Unis et les pays européens en ce qui concerne les restrictions d'accès à l'espace public, on assiste dans les deux cas à l'introduction de nouvelles technologies de surveillance et de contrôle, en plus d'une tendance à la criminalisation de la pauvreté. Ces approches sont notamment appuyées par un discours de « tolérance zéro » et par l'introduction de mesures sévères contre les « petites infractions » (Chesnay et al., 2014).

Cependant, l'influence de ce débat sur les mesures adoptées n'a pas été aussi radicale qu'anticipée. Par exemple, on note l'échec de l'approche tolérance zéro en Finlande (Doherty et al., 2002), la courte période d'incarcération accrue des mendiants en Irlande (O'Sullivan et Lussier-Duynstee, 2006) et les limites fixées par les décisions de justice, en Allemagne, contre la criminalisation de la mendicité et la consommation d'alcool dans les espaces publics.

Parfois, on observe également l'utilisation de mobilier urbain hostile, ou la réalisation d'une architecture visant à éloigner des personnes « indésirables » des espaces publics et semi-publics (Sahlin, 2015). Ces techniques sont largement répandues dans les gares ferroviaires et souterraines par exemple (Busch-Geertsema, 2006). Dans un récent article, Atkinson (2021), résume comment s'est traduite cette dynamique dans le contexte écossais :

« However, there has been a privileging of a policy discourse which celebrates the displacement of social problems rather than their resolution. It is argued that such a discourse cannot ultimately provide sustainable policies for the regulation of public spaces and threatens the inclusion of some users of public spaces who may not be legitimate patrons. »

Cela étant dit, il existe des différences entre les contextes nord-américain et européen, documentés dans les travaux de Wacquant (2001), Tosi (2007) et de la Fédération européenne des organisations nationales travaillant pour les sans-abri (Feantsa) (Busch-Geertsema, 2006 ; Cabrera et García-Pérez, 2020 ; Doherty et al., 2002 ; Sahlin, 2015).

- **Les villes européennes**, en raison de leur histoire politique, culturelle et sociale, semblent suivre un modèle de contrôle et de régulation de l'espace public basé sur une approche moins punitive et moins omniprésente que dans les villes des États-Unis. Une autre caractéristique importante qui marque la réalité européenne est que les personnes en situation d'itinérance sont rarement la cible principale et explicite de ces mesures de contrôle. Dans de nombreux pays européens, le groupe cible le plus important est constitué par des personnes migrantes, à la base arrivées comme réfugiés dans divers pays d'Europe de l'Ouest. En outre, alors qu'aux États-Unis il existe un contrôle réel des personnes en situation d'itinérance, l'Europe opte pour une « politique de pacification » de l'espace public.

- Dans le contexte des **grandes villes canadiennes**, dont **Montréal**, Parazelli (2012) met en lumière des pratiques de gestion du partage de l'espace public telles que l'expulsion et la dispersion des personnes en situation d'itinérance.

Parazelli, M. (2012). Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions. Université du Québec à Montréal

Deux perspectives semblent s'imposer. D'un côté, on remarque la prépondérance de pratiques pour inciter les personnes en situation d'itinérance à sortir de la rue, en mettant à leur disposition diverses ressources sociales et économiques afin de les inciter à se responsabiliser et favoriser leur réinsertion.

D'autre part, des acteurs municipaux montréalais notamment, ont souligné leur intérêt à adopter des formes de « mitigation visuelle » de l'itinérance dans les espaces publics en attirant de nouvelles clientèles dans ces secteurs ou en offrant davantage d'animation dans les parcs publics. D'un autre souffle, des acteurs communautaires, publics et citoyens ont dit souhaiter que les personnes en situation d'itinérance soient davantage acceptées dans les espaces publics et que leur droit à ces espaces soit défendu au même titre que celui de tous les autres citoyens. On semble aussi vouloir négocier les normes de l'espace avec les personnes en situation d'itinérance plutôt que le leur imposé, en engageant un dialogue avec ces populations, par le biais de processus de médiation de l'espace. Les citoyens sont aussi invités à réinvestir les espaces publics occupés par les personnes en situation d'itinérance. Cet horizon théorique de positions empiriques exprime donc une tension conflictuelle entre deux idéaux politiques opposés que sont la répression et la cohabitation.

À cet égard, les contributions des organismes communautaires par rapport à la lutte contre l'itinérance semblent être principalement individuelles, alors qu'elles offrent souvent une gamme de réponses qui vont au-delà des besoins personnels (Baillergeau, 2014).

De même, favoriser la cohabitation pacifique dans les espaces publics pourrait être considéré comme encourageant les sans-abris à s'adapter à un « comportement acceptable », mais aussi à s'engager avec d'autres utilisateurs des espaces publics (Baillergeau, 2014).

6.1.2 L'équité générationnelle et intergénérationnelle

Dans un contexte de vieillissement et de faible essor démographique, les acteurs publics doivent trouver un équilibre entre les besoins d'une population urbaine plus âgée, une jeunesse à la recherche d'opportunités d'épanouissement et d'émancipation, mais aussi des familles avec des enfants en bas âge voulant des environnements positifs où les élever.

D'un côté, à force d'une perte d'autonomie on constate le besoin de préserver les personnes âgées de possibles situations d'isolement, notamment en repensant les flux de déplacement dans la ville. L'espace public doit être le reflet d'adaptation pour favoriser des déplacements simplifiés, notamment en transport collectif, mais aussi pour encourager la présence et l'activité de populations plus limitées physiquement (Ghékière, 2006; Lord et Desprès, 2011). Plus encore, les espaces publics doivent aussi proposer des services de proximité basés sur les besoins des populations avoisinantes ou les utilisateurs quotidiens (Ghékière, 2006).

Dans leurs propos, Lord et Desprès (2011) appellent à « **renouer avec l'expérience de la proximité** », notamment dans des secteurs où la densification urbaine pourrait être moins importante. Cela se traduit par des réarrangements de l'espace qui favorise le partage, la socialisation, la sécurité et la convivialité pour des

individus moins autonomes. Plus encore, cette réorganisation doit aussi favoriser des échanges intergénérationnels entre des populations plus vieilles et des populations plus jeunes (Ghékière, 2006).

Par rapport à la jeunesse, selon Tourette (2006) l'enjeu semble plutôt se placer dans **comment sont distinguées les différentes « jeunesses » dans les politiques de l'action publique et dans la politique de la ville sur l'espace public**. Elle distingue entre autres un recul de la mixité sociale, voire une ségrégation spatiale des jeunes, par leur exclusion de certains types de lieux. Une certaine stigmatisation, voir un profilage de certaines jeunesses, dont les adolescents et les jeunes adultes, les relègue à des territoires ou des lieux précis. Tourette évoque **aussi l'absence d'une action structurée pour la jeunesse et estime que l'action publique se manifeste plutôt à travers des interventions individuelles sur l'espace ou des espaces**, sans pour autant que cela se fasse dans le cadre d'une stratégie globale qui puisse mobiliser un vaste étendu de réseaux.

Un peu plus loin sur la jeunesse, les enjeux propres aux enfants et à leurs familles sont aussi au cœur des préoccupations sur l'équité générationnelle. Dans une récente recherche basée dans le contexte néerlandais, Krishnamurthy et al. (2022) parlent, entre autres, du souci de certaines municipalités de vouloir se doter de visions de développement qui placent la question de l'enfance au cœur des préoccupations. Rotterdam vise à atteindre le statut de « child-friendly city », en développant une offre de logements qui soient adaptés pour la présence d'enfants, en prévoyant dans les espaces publics des infrastructures de loisirs et de plein air, la construction d'écoles sécuritaires à proximité des milieux de vie et une voirie sécurisée et conviviale.

Par ailleurs, **afin de mieux considérer les besoins et les envies des individus, il serait judicieux de les inclure dans les processus décisionnels au niveau municipal**. Le cas des « Villes amies des aînés » dont parlent Vanlierde et Houlioux (2021) nous permet de percevoir des **processus de gouvernance** pour faciliter cela. S'il apparaît évident que cette participation accrue apporte une légitimité et une validation à des projets publics, il est difficile pour les participants à ces démarches de pouvoir donner un avis systématique qui puisse être impartial.

Il en va de même pour l'impact que peuvent avoir des projets d'aménagement de l'espace sur les populations plus jeunes. Par exemple, dans le cas du projet de Greenway à **Vancouver**, une récente étude par Sims-Gould et al. (2019) s'est entre autres intéressé à la fréquentation du lieu par les jeunes. En somme, ils constatent que les jeunes qui résident à proximité de la Greenway semblent la fréquenter plus couramment, puisqu'ils la considèrent comme étant un chemin plausible à emprunter pour se rendre à leur destination. Aussi, les participants disent que la Greenway facilite les rassemblements sociaux et les rencontres imprévues ou planifiées. Il a aussi été noté que les jeunes souhaiteraient davantage pouvoir émettre leurs suggestions, afin de bonifier le corridor et le rendre plus attractif pour les gens leurs catégories d'âges. En ce sens, Sims-Gould et **ses collègues recommandent que les urbanistes travaillent avec les municipalités afin d'accroître la participation des jeunes aux instances consultatives**.

Moore, S. Gauvin, L. Daniel, M. Kestens, Y. Bockenholt, U. Dubé, L. et Richard, L.(2010). Associations among Park Use, Age, Social Participation, and Neighborhood Age Composition in Montreal, *Leisure Sciences*, 32:4, 318-336, <https://doi.org/10.1080/01490400.2010.488193>

Ici, l'article soulève un enjeu d'équité intergénérationnelle qui va au-delà de la proximité en proposant une recherche quantitative concernant les **l'utilisation des parcs et les caractéristiques socio démographiques** qui l'entoure. Il est souligné que la participation sociale et l'utilisation des parcs sont fortement inter reliées. Les chercheurs affirment que les parcs jouent un rôle important dans la vie de quartier comme lieu où les gens peuvent développer et entretenir des relations sociales.

L'étude s'est penchée sur la question de la vulnérabilité différentielle selon l'âge dans l'utilisation des parcs par les adultes montréalais et les résultats ont soutenu :

« que chez les adultes qui percevaient un parc comme étant à distance de marche de leur domicile, l'utilisation du parc avait tendance à diminuer avec l'âge de l'adulte interrogé. [Aussi,] les jeunes adultes étaient plus susceptibles d'utiliser le parc de leur quartier que les adultes plus âgés de l'échantillon » (p.331).

En conclusion, on note dans l'article que « la recherche sur l'environnement des quartiers et l'utilisation des parcs a souvent donné la priorité au rôle et à l'importance des caractéristiques de l'environnement bâti (p. ex., la proximité des parcs) pour influencer l'utilisation des parcs » (p.334).

Les chercheurs ont constaté que la participation sociale, physique et l'environnement global du quartier peuvent contribuer à façonner la manière dont les adultes, en particulier les personnes âgées, interagissent avec les services locaux et les utilisent.

Enfin, l'article souligne que « la reconnaissance de la vulnérabilité différentielle des adultes plus âgés et l'identification des facteurs contextuels (p. ex., les formes de participation sociales ou la structure par âge d'un quartier) associés à cette vulnérabilité peuvent contribuer à la conception d'interventions de niveau écologique capables de cibler à la fois des zones et des sous-groupes de population afin d'améliorer l'activité physique et la santé publique globale » (p.334).

6.1.3 L'accessibilité universelle et planification urbaine

Dans la perspective de la lutte à l'exclusion, la quête de balises pour l'accessibilité physique aux lieux publics, pour une pluralité de populations, est un aspect auquel sont sensibles divers acteurs de la ville.

Dans un récent article, Fougere et al. (2019) proposent d'aborder cette question à travers des **processus de planification qui soient davantage itératifs**. Pour y parvenir, les dimensions suivantes sont mises à évidence.

D'abord, il est question de la composante de l'accès. Celle-ci se base sur la disponibilité dans l'environnement d'infrastructures pour les personnes en situation de handicap, l'accessibilité physique au lieu pour la réalisation d'activités quotidiennes, l'acceptabilité des personnes en situation de handicap par l'ensemble des utilisateurs d'un lieu, l'abordabilité et l'utilisabilité. Ensuite, les auteurs abordent l'adaptabilité potentielle comme composante de l'accessibilité, distinguant entre autres « l'adaptabilité réelle » comme produit d'une intervention à la suite d'un constat d'inaccessibilité d'un environnement, et « l'adaptabilité potentielle » comme la réalisation d'un espace qui soit conçu pour anticiper d'éventuels ajustements pour y favoriser l'accessibilité.

Les chercheurs précisent également qu'il est important de pouvoir différencier les designs qui soient inclusifs, pour un grand nombre d'utilisateurs, et les designs spécifiques qui visent plutôt des clientèles précises. De plus, les auteurs posent un constat critique de la notion d'accessibilité universelle, suggérant qu'elle puisse être subjective dans son utilisabilité applicable à tout projet de conception inclusive. Ils suggèrent plutôt d'en parler comme un idéal à atteindre pour « **le résultat de la mise en commun des concepts de design contributif et d'accès, configurés de manière spécifique sur une échelle de temps** » (Fougeyrollas et al., 2019).

6.1.4 Les présences autochtones dans la ville

En leur qualité de premiers habitants des terres que nous occupons, les Premières Nations jouissent d'un patrimoine riche et complexe, mais celui-ci n'est pas toujours considéré ni reflété dans la formation des villes. Dans ce contexte, un travail d'importance est amorcé afin de mettre en lumière cet héritage, mais aussi la présence contemporaine des autochtones dans les espaces publics.

Dans une étude portant sur le cas de **Winnipeg**, Nejad et al. (2019) déplorent que l'urbanisme et le design urbain ne reconnaissent pas la présence sociale, culturelle et symbolique de ces populations. Ils affirment entre autres que les personnes autochtones jugent oppressante l'organisation spatiale de leur ville, et que celle-ci profite davantage à une perspective blanche et ethnocentrique de l'espace urbain. Ce faisant, ils estiment que les **Premières Nations devraient occuper un rôle beaucoup plus important dans les décisions urbanistiques, afin de promouvoir des manifestations culturelles et symboliques autochtones dans la ville.**

Dans des travaux portant sur le **Canada et le Québec**, Nathalie Keramoal et Carole Lévesque (2010) abondent dans le même sens à propos de la négation des identités autochtones dans la ville. Elles jugent que l'historique de la présence de ces peuples en milieu fût progressivement perdu dû au renouvellement sans cesse de celle-ci. Il y a donc l'enjeu de retracer ce patrimoine et de le mettre en lumière dans l'organisation de la ville, et ainsi faire face à un « effacement » des Premières Nations. Il y a donc **un exercice d'instaurer un « nouveau récit autour de la ville habitée et transformée par les Autochtones, hier, comme aujourd'hui. »** (Keramoal et Lévesque, 2010).

6.2 La transition écologique et l'adaptation aux effets des changements climatiques

Selon la **Ville de Montréal** (2020)¹, la **transition écologique** renvoie à un « nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et qui réduit les émissions de GES ». Pour y parvenir, **l'adaptation aux changements climatiques** repose sur des processus d'ajustements en vue de limiter les impacts négatifs de ces phénomènes sur divers communautés et écosystèmes (principe de mitigation). Mais la transition écologique repose aussi sur la capacité de résilience urbaine des communautés, un principe qui se définit comme la « capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à

¹ *Plan Climat 2020-2030*

résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent. »

Les défis de la transition se posent à différentes échelles et sur différents types d'espaces publics. En ce sens, la question environnementale en milieu urbain est abordée via des stratégies d'action publique pour favoriser la création ou le redéveloppement d'espaces publics en fonction d'objectifs distincts de développement durable, de résilience urbaine et de transition écologique.

Des auteurs s'interrogent notamment sur la façon dont sont prises en compte les nouvelles réalités climatiques dans la conception et le maintien des EPU, notamment par la création ou la requalification d'espaces verts, ou encore par le biais de mesures de mitigation et de répit (ex. : la pollinisation, la rétention et l'infiltration d'eau) afin de favoriser la préservation d'écosystèmes et de la biodiversité. En ce sens, la planification des espaces verts en tant que continuum d'une transformation sociale et écologique pose, certes, son lot de défis, mais s'avère aussi une circonstance opportune pour l'innovation. Des espaces verts opérants dans un réseau de réserves écologiques plus large parviennent à maintenir des services écologiques comme la production d'aliments durables (Green et al., 2016a ; Mehdi et al., 2017).

La littérature sur l'écologie urbaine pointe vers un potentiel non seulement pour l'amélioration des écosystèmes urbains, mais aussi pour la vitalité socioéconomique des villes, par l'implantation de lieux attractifs, d'ordre touristique et de villégiature, qui pourrait en venir à attirer une communauté large.

Chartier, D. (2021). 10 Santé physique et mentale : Le Mont-Royal, un atout majeur pour Montréal. (AAPQ) Vers des villes en santé (16), 48-51. ISSN 1911-8554

Un des enjeux de la transition écologique est la conservation d'espaces naturels et en particulier dans les milieux urbains. Dans cet article, on présente comment le Mont-Royal est devenu un atout pour Montréal et un symbole identitaire pour les Montréalais. En effet, selon l'auteur, depuis près de 150 ans, le plaidoyer de Olmsted a convaincu des générations de Montréalais de reprendre le flambeau et de défendre ardemment la vision d'un parc axé sur la nature et sur la mise en valeur des caractéristiques propres de la montagne. Il affirme que la mise en valeur du mont Royal est un exemple exceptionnel de développement durable. Dans l'article on note que cette petite montagne fait bien plus qu'offrir un havre de fraîcheur par temps de canicule, permettre aux citoyens de faire de l'exercice ou respirer de l'air pur; elle permet surtout à nos âmes de se ressourcer pleinement grâce à sa présence bienveillante et tutélaire.

Cependant, cette hyper popularité est menaçante pour la nature et pour la qualité de l'expérience offerte. En effet, on note qu'une multitude d'activités nouvelles ou d'équipements divers cherchent à s'implanter à Montréal, et la montagne apparaît comme le lieu idéal pour ce faire. Ainsi, de nombreux citoyens utilisent le mont Royal pour faire de l'exercice. De plus, la pandémie a fait exploser cette tendance à considérer la montagne comme un gymnase de remplacement à ciel ouvert. Pour des organismes comme *Les amis de la montagne*, « il y a un besoin urgent de renverser la tendance de dégradation des milieux naturels causée par les usages en sous-bois ».

Ainsi, cet article souligne bien l'importance de la participation citoyenne face aux enjeux environnementaux. En effet, l'auteur souligne que « les années qui viennent nous forceront probablement à faire des choix difficiles en raison de la difficulté à concilier certains usages et la préservation de la beauté et de l'apaisement de l'âme, si importants pour la santé mentale et émotionnelle de la population. [...] Les mêmes débats passionnés entre le bien être individuel et celui du plus grand nombre se posent là aussi. »

Gouvernance et transition écologique

Dans ce domaine de l'action urbaine, les défis de la gouvernance ne sont pas un angle mort de la littérature. En effet, dans ce contexte de grandes transformations associées à la transition écologique et à d'adaptation aux changements climatiques, plusieurs enjeux spécifiquement liés à la gouvernance sont mis en lumière. Ceux-ci se manifestent entre autres dans des considérations sur l'échelle et la performance de l'action publique, ainsi que l'appropriation citoyenne des questions environnementales. À ce titre, la littérature témoigne de discussions sur de nouveaux modèles de gouvernance pouvant appuyer l'aide à la décision, notamment dans le domaine de la gestion de biodiversité. Les sections suivantes en font état.

La gouvernance multiscalaire

Une gouvernance plus adaptative basée sur la collecte de données par le biais de systèmes de surveillance pour des espaces physiques peut s'avérer être un outil pertinent pour réduire l'incertitude. La mise en place d'un tel mode de gouvernance repose sur plusieurs fronts. Par exemple, pour aider au maintien et à la prolifération de la biodiversité, il est proposé d'en améliorer la compréhension en travaillant à mieux en répertorier l'étendue à travers différents espaces verts, afin de mieux soutenir les écosystèmes cibles tels que les pollinisateurs. Toutefois, il est à noter que ces initiatives écologiques pourraient ne pas correspondre aux préférences des résidents. Voilà pourquoi, simultanément, il faudra davantage de recherche en sciences sociales afin de comprendre la perception des communautés par rapport aux divers types d'espaces verts.

Green et al. (2016) appuient une gouvernance qui puisse permettre une adaptation des schémas de gestion aux problèmes émergents, telle que requalification de terrains vacants, mais aussi mieux circonscrire les échelles écologique et humaine qui caractérisent la transformation des systèmes urbains. À ce propos, dans certaines juridictions, le chevauchement entre plusieurs paliers gouvernementaux pose des défis de coordination, ce qui est notamment apparent dans la gestion des sols. Une autre approche évoquée par Niemelä et al. (2010) serait de prioriser l'implantation d'espaces verts publics en regroupant des espaces inoccupés situés à côté d'espaces verts privés, afin de faciliter la constitution de corridors et de réseaux écologiques.

L'évaluation du rendement

Afin d'aiguiller l'action publique, il est nécessaire de déterminer quelles variables sont les plus importantes afin d'évaluer le rendement de diverses initiatives écologiques, et ainsi prévoir des réajustements quant aux interventions initiées.

C'est donc de s'interroger sur la mesure des résultats recueillis par rapport à ceux qui étaient attendus, afin d'en mesurer l'écart. Or, il s'avère que l'évaluation écosystémique de services tels que le verdissement souffre parfois d'un manque d'indicateurs. Cela peut s'expliquer par la complexité propre à chaque contexte. Dans la mesure où les investissements dans des stratégies d'écologisation urbaine continuent de croître, les répercussions sur la gouvernance sont aussi amplifiées par une compréhension relativement faible, quoique croissante, de l'écologie urbaine et des compétences complexes et qui coexistent et qui sont actives à l'échelle locale (Green et al., 2016b).

Gouvernance environnementale et participation citoyenne

Des suites de l'éveil collectif face aux questions environnementales, **les citoyens et différents éléments de la société civile en viennent à se mobiliser et participer à diverses délibérations**. Entre autres, les citoyens en sont devenus des acteurs d'importance dans la gouvernance en matière de verdissement en raison des défis qui s'y accompagnent et d'un intérêt des pouvoirs publics pour leur participation. Toutefois, comme on l'observe, la participation du grand public varie en fonction de divers facteurs démographiques et économiques.

Alors que les autorités locales sont souvent les principaux gestionnaires d'espaces verts urbains (Buijs et al., 2016 ; van der Jagt et al., 2017), les défis financiers qui s'en accompagnent suscitent un intérêt pour les **contributions potentielles des citoyens à cette gestion** (Perkins, 2010 ; Rosol, 2010). Les décideurs publics expriment également le désir **d'autonomiser les citoyens** (Bailey, 2010 ; Mattijssen et al., 2017) et une tendance vers la citoyenneté active est visible à travers l'émergence d'un nombre croissant d'initiatives ascendantes (van Dam et al., 2015). À ce jour, de nombreux citoyens sont impliqués dans une grande variété de pratiques de gestion des espaces verts.

Indépendamment ou en coopération avec les autorités et d'autres acteurs, ces citoyens ont le potentiel de produire un large éventail d'avantages environnementaux et sociaux (Mattijssen et al., 2017). Le cas du Parco delle Energie à Rome en est un bon exemple. À cet égard, Certoma et al. (2020) nous expliquent que **les professionnels municipaux et les citoyens travaillent conjointement pour l'implantation et le maintien de formes plus atypiques de légumes, par le biais d'initiatives individuelles**. Ce faisant, les auteurs estiment y voir la réalisation d'un processus de réappropriation des espaces, de la planification et de la gestion, par le biais d'un réseau collaboratif.

Par rapport aux facteurs qui peuvent favoriser la participation des citoyens à la gouvernance environnementale, Mattijssen et al. (2017) parlent du degré de formalisation, qui indique les règles et procédures établies au sein des groupes, tandis que Huang et al. (2021) mentionnent la capacité d'adaptation des citoyens et le soutien des gouvernements locaux. Les gouvernements locaux peuvent soutenir la participation des citoyens, des politiques stables et en autorisant **des contrats de gestion** à long terme. Des études démontrent que la participation des citoyens pourrait être affectée par le soutien et le partenariat des autorités. On entend ici que sans l'appui matériel des acteurs publics, certains groupes issus de la communauté, peuvent en venir à se démobiliser de la participation, en raison d'un manque de pérennité de capacité à s'autosuffire sans soutien externe (Mathers et al., 2015). Par conséquent, l'impact sur la participation des facteurs externes devrait être inclus dans le cadre théorique.

Une autre considération est le niveau d'éducation des individus qui sont susceptibles d'avoir un impact sur leur participation. D'autre part, des études montrent que l'âge semble avoir un impact sur la participation, bien que les résultats ne soient pas définitifs (Still et Gerhold, 1997; Straka et al., 2005; Wall, 2006; Gage et Thapa, 2012). De plus, les motivations de la participation volontaire comprennent le désir d'améliorer et d'aider l'environnement local (Mathers et al., 2015), la fascination pour l'environnement ou pour un lieu, ce qui est significatif pour la société, les générations futures ou les communautés (Measham et Barnett, 2008). Sloane et Pröbstl-Haider (2019) concluent que les facteurs de motivation « carrière », « valeurs et estime », « santé et bien-être » et « aide à l'environnement » se sont avérés particulièrement pertinents pour comprendre les

différences entre les différents contextes culturels. Comme le montrent les différences entre les répondants autrichiens et britanniques, des contextes culturels différents ont un impact sur l'essence et la signification du bénévolat quant à la gouvernance environnementale de l'espace public (Sloane et Pröbstl-Haider, 2019).

6.3 Partages et usages de la voirie

Depuis les années 1990, sous l'impulsion des courants du New Urbanism et du Smart Growth, la promotion des mobilités actives et durables a pris de l'importance dans les pratiques d'aménagement des villes. La mobilité est définie comme un concept qui dépasse la notion de transport et qui regroupe l'ensemble des considérations liées aux déplacements des personnes en plus de leur capacité à se déplacer (Vivre en ville, 2018). Par ailleurs, la mobilité dite « durable » est fondée sur des critères de sécurité et d'équité des déplacements, de coût raisonnable des déplacements et, enfin, d'économie d'espace et de ressources (Vivre en ville, 2018).

Les documents de planification et les actions de la Ville de Montréal, notamment dans le plan d'urbanisme de 2004² témoignent très bien de cette volonté croissante de favoriser la mobilité active (marche et vélo). Cette promotion passe notamment par des stratégies de partage et de réallocation des espaces de circulation (voirie). Le défi du partage de la voirie invite à porter une attention particulière aux enjeux de la cohabitation entre divers types d'usagers et modes de déplacements, afin d'assurer une équité entre eux, en plus d'assurer la sécurité de clientèles, notamment des plus vulnérables.

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a été révélatrice d'enjeux d'aménagement, surtout pour les piétons et les cyclistes, mais aussi d'un besoin important en matière d'espaces publics, dans la plupart des villes nord-américaines. En réaction à ces nouveaux besoins, de nombreuses municipalités se sont tournées, dans l'urgence, vers la mise en place de mesures d'urbanisme qualifiée généralement de temporaire ou transitoire. À Montréal, des voies actives et sécuritaires (VAS) ont été créées en juin 2020 pour sécuriser les déplacements actifs et les accès aux parcs et aux services essentiels (en plus des corridors sanitaires devant certains commerces pour laisser plus de place aux piétons et aux files d'attente).

Ce type d'intervention tire son influence du Tactical Urbanism, une pratique qui a été théorisée durant les années 2010 (Lyndon et Garcia, 2015). En plus de la métropole québécoise, ces interventions ont vu le jour dans d'autres villes comme Québec, Trois-Rivières, Châteauguay, etc.

Selon Chopin (2021) au fil de l'été 2020, **ces expérimentations ont mis en évidence plusieurs enseignements clés** :

- D'abord, elles illustrent que d'autres façons d'utiliser des espaces publics sont non seulement possibles, mais généralement souhaitables ou appréciées.

² Plan d'urbanisme de Montréal, 2004, p.48

- De plus, ces mesures temporaires font ressortir que l'évolution des modalités d'utilisation des rues passe par l'aménagement et le design de ces espaces.
- Aussi, on souligne qu'en révisant la place accordée à l'automobile, la population peut profiter d'une ville à échelle humaine et tirer tous les bénéfices liés à la mobilité durable, notamment en matière de santé.
- Enfin, ces expérimentations viennent confirmer que les interventions temporaires sont des moyens simples, rapides et efficaces d'améliorer l'environnement urbain parce que cette impermanence facilite l'acceptation de mesures parfois polémiques, que ce soit auprès des élus, des professionnels ou des parties prenantes touchées par l'aménagement.
- Néanmoins, les mesures temporaires ont également des limites importantes, surtout liées à la temporalité de l'intervention.
- Ainsi, l'auteur avance que « plutôt que de voir ces interventions comme temporaires, les collectivités gagnent donc à les concevoir comme une étape transitoire, intégrée à un processus complet de réaménagement ».
- Finalement, les collectivités ont tout à gagner à repenser l'aménagement des espaces publics dans tous les milieux et à s'inspirer des interventions temporaires réalisées en temps de crise pour les intégrer à leur processus de conception.

Comme énoncé plus tôt, **la marche et le vélo** sont les deux modes les plus représentatifs de la mobilité active. De nombreux théoriciens et praticiens ont tenté de faire ressortir quels éléments peuvent favoriser la marche. Dans un rapport produit au sein de l'INRS³, il ressort **que les caractéristiques telles que le design, la densité d'occupation du sol, la diversité des activités présentes, l'accès et la distance aux réseaux de transport en commun et aux voies cyclables, en plus de la qualité de l'expérience et le confort des espaces publics, sont autant d'indicateurs clés pour concevoir (ou évaluer) la qualité des environnements urbains du point de vue de la marche** (Cloutier et al., 2021). Ainsi, tout comme le souligne l'article de Negron-Poblet et Lord (2014), les caractéristiques physiques de l'environnement urbain influencent la marchabilité d'un milieu donné et peuvent mener éventuellement à une certaine forme d'exclusion de certaines populations.

Des études démontrent que, tout comme la marche, la pratique du cyclisme est fortement influencée par la présence d'infrastructures de qualité. Dill et Carr (2003) distinguent notamment un lien entre l'existence d'infrastructures cyclables et le niveau de la pratique du vélo à des fins utilitaires (Dill et Carr, 2003). La proximité des pistes cyclables serait aussi un facteur environnemental important qui contribuerait à accroître le cyclisme (Moudon et al., 2005). La présence d'infrastructures est déterminante non seulement pour encourager l'utilisation du vélo, mais aussi afin de sécuriser les cyclistes (Houde et al., 2018 ; Reynolds et al., 2009). Pucher et Buehler (2017) notent que le nombre des cyclistes augmente plus particulièrement dans les villes où un vaste éventail d'infrastructures et programmes de promotion du cyclisme et de sécurité à vélo ont été développés.

Néanmoins, Lachapelle et al. (2016) constatent que des inégalités dans les équipements existent dans certains contextes urbains. À ce titre, il constate qu'il y a davantage d'infrastructures cyclables dans les quartiers « blancs

³ Pour le compte de la ville de Québec (2021).

» et que dans les quartiers embourgeoisés de Chicago et de Portland (Flanagan et al., 2016). À New York, Stein (2011) observe que la planification du réseau cyclable répercutait les injustices en matière de transport à l'échelle de la ville (Houde et al., 2018). Certaines recherches montrent aussi que l'utilisation du vélo et la présence d'infrastructures cyclables sont parfois utilisées comme levier de gentrification (Pucher, 2011; Stelin, 2015).

Finalement, les transports actifs sont dépendants des conditions saisonnières. En effet, dans les recherches on note que l'un des éléments négatifs régulièrement soulignés est les conditions hivernales, qui ont des impacts importants sur la sécurité, notamment à cause de la neige (Cloutier et al, 2021; Negron-Poblete et Lord, 2014). Ce constat est aussi partagé par la ville de Montréal et il est évoqué dans le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (2004, p.126). En effet, il est de mentionner qu'il est important d'adapter la ville à la réalité hivernale et l'on y propose différents moyens qui sont fortement liés à l'aménagement.

Henry, S, Vandenbrouck, V, Khmil, S. (2021). 06 Paysage tactique: De nouveaux espaces publics pour la santé des citoyens. (AAPQ) Vers des villes en santé (16), 32-35. ISSN 1911-8554

Dans cet article, les auteurs nous rappellent l'apprentissage de l'aménagement des villes qui, à de nombreuses reprises, a été défini par les grandes épidémies. Pour eux, la crise sanitaire « *que nous vivons aujourd'hui nous confronte à une réalité: l'espace public disponible pour maintenir les villes en santé n'est plus adapté à la situation sanitaire et aux nouveaux besoins qu'elle a fait émerger* ».

Les auteurs proposent une pratique qui pourrait permettre de répondre, entre autres, aux enjeux de partage, sécurisation et usage de la voirie en modifiant son usage principal. Cette pratique est intéressante puisque le contexte actuel a permis de tester cette dernière.

L'urbanisme tactique permet de concevoir des espaces publics qui, selon les auteurs, cherchent à répondre aux besoins primaires (assurer la santé physique), secondaires (encourager la santé mentale) et tertiaires (stimuler la santé sociale et collective). Ils soulignent que cette pratique peut servir comme outil de résilience face à l'urgence sanitaire des villes. Comme exemple, ils citent les interventions sur l'avenue Mont-Royal.

Ils concluent que « *malgré l'aspect éphémère de ces nouveaux aménagements, chacun des espaces publics d'urgence ayant vu le jour dans le monde depuis le mois d'avril a permis, en quelques mois, d'ouvrir la voie à une nouvelle génération d'espaces publics extérieurs, en appui à des sociétés résilientes, durables et en santé* ».

6.4 Pratiques et usages hors voirie

La littérature souligne que les espaces publics hors voirie connaissent une diversification croissante des pratiques ainsi qu'une transformation des usages, qui y prennent place. Dans ce contexte, la gestion de ces espaces s'appuie notamment de plus en plus sur des processus de médiation de conflits.

6.4.1 Diversification et ouverture des espaces et des usages

L'action publique considère sous un nouvel angle les usages relatifs aux espaces publics hors voirie et les espaces eux-mêmes. En effet, **ces espaces et leurs usages** sont de plus en plus définis comme des éléments **constamment en mouvement**, évolutifs, qui **nécessitent des approches plus flexibles et spécifiques**.

Ainsi, on observe par exemple une volonté **de faciliter la réappropriation et d'ouverture d'espaces urbains pour les populations**, qui ébranle des approches antérieures, en matière d'occupation de l'espace public. C'est notamment ce qui est observé dans des exercices de **décloisonnement d'espaces historiquement privés et plus intimes** (Lenel, 2014), pour **les ouvrir et y donner largement accès**. C'est aussi le cas de certaines stratégies de densification douce (Perras, 2019). Par exemple, dans un cas de figure bruxellois, un projet de transformation d'une salle de sport, autrefois privée, en un espace accessible au grand public, a recréé du lien entre l'environnement urbain et la collectivité et a favorisé un plus grand sentiment d'appartenance au lieu (Lenel, 2014). Ce type de transformations témoignent d'évolution des codes propres au design et à l'architecture, même si, comme le souligne Street (2009), il reste difficile de pouvoir prédire avec certitudes les conséquences ou la portée de ces gestes.

6.4.2 Médiation de conflits et de dysfonctionnements

Étant donné sa nature « collective » ou de « bien commun », un EPU est le reflet de négociations continues entre ces usagers. De vives tensions peuvent exister quotidiennement quant à l'occupation d'un tel lieu, et la littérature examine comment les acteurs publics tentent d'apaiser ces conflits et ces dysfonctionnements. C'est notamment le cas dans lors de pratiques informelles ou illégales d'occupation de l'espace public.

Ce sont essentiellement les recherches sur des villes africaines qui apportent des éléments de réflexion pertinents à cet égard (Yemele et al. 2020 ; Salès, 2016; Torre 2014). Ainsi, dans certaines situations, les autorités locales jouent le rôle de médiateur entre des occupants qui utilisent l'EP de manière illégale (par exemple dans le cas de marchands éphémères pour des fins de subsistances en tant que,) et des occupants qui s'estiment usagers légitimes et en règle, et disent subir les désagréments de la présence de ces commerçants. Mais généralement, ces situations sont souvent traitées à la pièce, sans véritables outils pour baliser cette gestion des conflits ni d'approche systématique pour ces pratiques en fonction des contextes. Par ailleurs, au regard de l'usage du sol, examine les conséquences d'une diversité d'activités territoriales.

Barreiro (2015a) expose, quant à lui, le cas du projet européen « Améliorer l'usage des espaces publics dans les villes européennes – USER ». Il explique que ce genre des dysfonctionnements naît effectivement de **l'inadéquation entre différents usages d'un même site**. Il illustre ceci avec les tensions voire les conflits qui naissent de la coexistence dans un même espace entre des usages plutôt résidentiels, avec des usages touristiques, ou pour les loisirs, mais aussi des usages déviants ou non prévus. De cette coexistence résultent **des appropriations multiples de l'espace public**, par divers groupes d'usagers, et ainsi des différences significatives d'usages : entre ceux qui utilisent l'espace public pour s'y arrêter ou pour le traverser ; ceux qui exercent des formes de privatisation de l'espace public ou encore les conflits entre différents moyens de

déplacement et d'accès aux EP. Il évoque **diverses formes de dysfonctionnement** : l'absence d'usages, le trop-plein d'usages, ou le **déséquilibre entre des usages** à différents moments de la journée.

Selon Barreiro (2015a et b), **les conflits et les dysfonctionnements sont influencés** : par la **forme urbaine** et d'un **aménagement** inapproprié, mais aussi par une **mauvaise gestion**, le **manque de compréhension des besoins** des usagers et par le **comportement des usagers**.

6.4.3 Innovation et institutionnalisation des pratiques dans les EPU

Au regard de la diversification et l'évolution des pratiques et usages dans les EPU, les acteurs publics sont en quête d'innovation et d'institutionnalisation de pratiques, afin de réussir à développer des espaces publics plus autonomes et plus durables pour les différentes communautés d'usages. Ainsi, plusieurs auteurs se sont attardés à ces enjeux et observent plusieurs types de stratégie de la part des acteurs publics, et ce pour des enjeux de différente nature, à des échelles diversifiées.

Ainsi, Pradel (2008; 2012) considère que les espaces publics peuvent être le théâtre d'institutionnalisation des pratiques. Pour appuyer son propos, il évoque entre autres la culture événementielle à Bruxelles, Montréal et Paris, et son incidence sur l'utilisation des espaces publics. Il convoque le concept « d'urbanisme temporaire » qui découle de la tenue récurrente d'événements culturels, tels que des festivals, dans des EPU et qui, à la longue, en vient à modifier le paysage urbain :

« Elle transforme périodiquement les fonctions et les usages du quotidien urbain en changeant le niveau de service et les protocoles d'usage des espaces bâtis. À moyen terme, l'urbanisme événementiel intègre la chronologie des projets urbains en préfigurant, testant et accompagnant les futures réalisations. » (Pradel, 2012)

Dans un registre similaire, à Rome, Certoma et al. (2020) constatent que l'acteur public semble désormais beaucoup plus disposé à confier des responsabilités de gestion et de planification du verdissement à des citoyens, collaborant avec des praticiens de la municipalité. Ainsi, les pratiques d'aménagement de ces espaces évoluent, mais aussi les modalités de leur gouvernance. Ces auteurs constatent que ce genre de partenariat peut s'avérer bénéfique de deux points de vue : pour favoriser une plus grande durabilité et pour favoriser une inclusion sociale plus forte des usagers par rapport à ces espaces.

Mikadze, V. (2020). *Landscape urbanism and informal space-making: insights from a guerrilla gardening case in Montreal, Canada*, *Journal of Urban Design*, 25:6, 794-811

Le présent article suit la création et le développement d'un jardin communautaire (Villa Compostela) non autorisé qui ont émergé d'un site de compostage réapproprié dans un parc municipal de Montréal (parc Jeanne Mance). **L'article identifie les principales raisons et mécanismes qui expliquent comment le "guerrilla gardening" a pu rester dans un endroit très en vue pendant un certain temps.** L'article explore la combinaison entre le jardin de guérilla et les espaces qu'il a affectés vis-à-vis de l'urbanisme paysager et sa poursuite d'un nouveau paradigme de développement urbain. L'étude est basée sur la documentation de l'intervention de guérilla jardinière, des entretiens semi-structurés approfondis avec les créateurs de jardins, les employés municipaux et les autorités municipales. L'article commence par une discussion sur l'urbanisme paysager. Il se poursuit par une analyse de l'intervention de guérilla jardinière sur le site de compostage du parc Jeanne-Mance à Montréal et se termine par une discussion sur l'intervention de la guérilla jardinière en tant que projet d'urbanisme paysager d'un genre particulier (c'est-à-dire issu d'un programme émancipateur).

Dans l'ensemble, l'article souligne que « Villa Compostela est un exemple de l'urbanisme paysager réalisé de manière radicale » (p.808). Néanmoins, à l'apogée de l'existence de Villa Compostela, il a été possible de dresser un tableau temporel de cette parcelle particulière d'espace vert public qui allait au-delà de l'intervention informelle ou du parc. L'auteur conclut en soulignant que « *[Villa Compostela] a intégré et retenu de nouveaux récits et développé de nouvelles formes et de nouveaux modes d'action, tous liés à la végétation dans la ville* » (p.808).

6.5 Milieux de vie et bien-être

Le type d'environnement urbain dans lequel une personne évolue quotidiennement influence grandement son s'épanouissement personnel, sa condition physique et sa capacité à jouir d'une diversité d'opportunités. De ce point de vue, les EPU contribuent beaucoup à la santé mentale et physique des individus. Dans cette perspective, le rôle joué par les **espaces verts, sur la santé mentale et physique des usagers**, est à souligner. En effet, les activités extérieures, en nature notamment, sont bénéfiques pour la santé mentale et physique. Les environnements végétalisés et de proximité des lieux de vie (résidence par exemple) contribuent à augmenter la participation des individus à des activités physiques dont ils tirent des bénéfices notables (Bowen et Lynch, 2017 ; McMorris et al., 2015) comme la réduction du stress et augmentation des contacts sociaux (Hartig et Kahn, 2016).

Toutefois, comme le soulignent Philibert et Rodrigue (2021), il est **primordial d'assurer un accès aux espaces verts qui soit équitablement réparti au sein de la population**. Dans une étude sur plusieurs villes québécoises, ils constatent que **l'aménagement d'espaces végétalisés aurait un effet bénéfique sur la santé mentale, mais aussi physique, des populations locales**. Par ailleurs, l'existence de difficultés d'accès aux espaces verts pour certaines **populations vulnérables**, qui contribueraient à accroître les inégalités sociales de santé. De leur point de vue, il existe **des inégalités sociales dans l'accès aux parcs dont l'ampleur varie selon le type de milieu et qui ne sont pas à l'avantage des populations plus favorisées**. De plus, les données de leur enquête suggèrent que les personnes vivant à plus de cinq minutes à pied d'un parc seraient plus à risque de présenter des

symptômes de dépression sévère ou d'anxiété sévère. Ils aussi observent que l'accessibilité géographique pourrait ne pas être le seul aspect des parcs à favoriser la fréquentation :

« une préoccupation pour des installations et des aménagements des parcs (et non seulement pour leur proximité géographique) qui répondent aux besoins de différents usagers sera aussi susceptible de favoriser la fréquentation des parcs et la santé mentale des individus, mais aussi de contribuer à la cohésion sociale dans le quartier ».

Hordyk, S.R., Hanley, J., Richard, E. (2015). *Nature is there; it's free : Urban greenspace and the social determinants of health of immigrant families*. Health and Place (34), 74-82. Pergamon 2015. 13538292

Cette recherche soulève l'enjeu des espaces verts et leur incidence sur la santé physique mentale des usagers, notamment celle des populations immigrées. Cet article est une étude réalisée à Montréal en 2012, qui a examiné les pratiques quotidiennes d'enfants et de familles immigrantes dans le contexte des espaces verts urbains tels que les parcs, les champs, les arrières-cours, les paysages de rue, les jardins, les forêts et les rivières. Les résultats suggèrent que *« les activités dans l'environnement naturel servent de facteur de protection pour la santé et le bien-être de cette population »* (p.76), en fournissant une nourriture émotionnelle et physique face à l'adversité. De plus, on identifie que le contact avec la nature atténue les effets négatifs sur trois déterminants sociaux de la santé: le logement, la cohésion sociale et le stress psychosocial. Finalement, les résultats pointent que trois facteurs interdépendants contribuent à l'accès des familles aux avantages de la nature dans leur trajectoire de santé et de bien-être : *« la réceptivité personnelle et les significations attachées à la nature, les expériences antérieures dans la nature et le mentorat local »* (p.78).

Dans la discussion des résultats, les chercheurs soulignent que :

« les résultats de cette étude suggèrent que le contact avec la nature a un impact beaucoup plus large, avec le potentiel pour modifier les trajectoires de la santé et du bien-être et pour atténuer les tendances au déclin de la santé observées chez les populations de nouveaux arrivants » (p.80).

La recherche note aussi qu'à la lumière des préoccupations pressantes comme le logement, l'éducation, l'alimentation, l'emploi et l'acquisition de la langue, la présence d'espaces verts urbains peut sembler moins importante. Pourtant, les familles ont clairement indiqué que, *« dès leur arrivée, le contact avec la nature atténue l'impact négatif de ces facteurs de stress sur leur santé et leur bien-être »* (p.80).

Ainsi, pour les chercheurs les initiatives en faveur d'une ville saine *« doivent prévoir des espaces verts adéquats pour la promotion de la santé, en particulier pour les populations migrantes exposées à un risque important de dégradation de la santé et qui, par choix ou par défaut, n'ont pas accès aux services de santé publics »* (p.80). De plus, ils suggèrent que *« ce cadre soit utilisé pour développer une approche plus systématisée de la recherche concernant l'impact de la nature urbaine sur diverses populations »* (p.81).

6.6 Perspectives finales sur les enjeux et défis en temps de crise sanitaire

Avant la pandémie, la notion d'espace public était déjà en train d'évoluer. En effet, pour certains auteurs, il était de moins en moins évident de distinguer ce qu'était l'espace public et l'espace privé par exemple (Francis et al., 2012; Friedmann, 2010), citant par exemple la transformation de certains espaces de vie en espaces de

travail (Carmona, 2019 ; Madanipour, 2019). De plus, certaines villes à travers le monde avaient déjà entamé des chantiers de réflexion quant à l'organisation des espaces publics, notamment afin privilégier davantage la dimension humaine des lieux, et se doter d'indicateurs pour y parvenir (Sepe, 2021 ; Feinberg et al. 2021).

Cependant, du fait de l'ampleur de la crise, de nombreuses initiatives ont été adoptées récemment pour étudier les conséquences de cette crise sanitaire de la Covid-19 sur l'espace public urbain (Abusaada et Elshater, 2020 ; Gehl, 2021 ; Sepe, 2021). Par exemple, la municipalité de Copenhague s'est livrée à un exercice de révision complète de l'expérience de la ville, en fonction des nouvelles réalités sanitaires. Une soixantaine d'arpenteurs ont été embauchés avec pour mandat d'analyser la voirie, les espaces publics et divers types d'installations communautaires, afin de distinguer si ceux-ci permettaient de répondre aux besoins plus particuliers de la population.

Dans le contexte pandémique, le rôle des espaces verts s'est révélé particulièrement important, comme l'ont souligné Philibert et Rodrigue (2021) : « *les espaces verts pourraient être des facteurs de protection importants à l'égard des effets négatifs sur la santé engendrée par la pandémie de COVID-19, qui semble toucher davantage les groupes plus défavorisés* » (Philibert, Rodrigue, 2021). C'est une conception qui semble être également partagée au niveau politique.

Dans un récent article, Cha (2021) déclare qu'avec la pandémie, les décideurs municipaux et le public ont développé une plus grande appréciation des parcs, et jugent que ces espaces sont essentiels à la bonne santé mentale et physique, et au bien-être des Canadiens. Cha avance que cela « ne peut être ignoré » puisque « *les Canadiens souhaitent davantage de possibilités pour profiter de la nature et des espaces sauvages dans les parcs* ». L'auteur soutient que les parcs dans la ville sont une nécessité à condition de donner la priorité aux citoyens, à leurs besoins, dans une perspective d'équité et de droit pour tous d'occuper l'espace public. Ainsi « *les parcs existants doivent continuer à se réinventer et de nouveaux parcs doivent se créer pour répondre à la demande et aux besoins de la population* » surtout lors de fort achalandage. Finalement, Cha rappelle « qu'il y a un coût important pour l'acquisition, la transformation et la réinvention des parcs. Les contraintes budgétaires sont une réalité des villes, mais la rentabilité ne peut pas guider la destinée d'un tel bien collectif ». Un constat appuyé par un collectif de médecins qui croient que « *l'investissement dans la santé publique par le biais des parcs devrait être une priorité absolue portée tant par la classe politique que par l'ensemble des citoyens* ».

Bibliographie

1. Abusaada, H. et Elshater, A. (2020). COVID-19 Challenge, Information Technologies, and Smart Cities: Considerations for Well-Being. *International Journal of Community Well-Being*, 3(3), 417-424. <https://doi.org/10.1007/s42413-020-00068-5>
2. Atkinson, R. (2003) Domestication by Cappuccino or a Revenge on Urban Space? Control and Empowerment in the Management of Public Spaces. *Urban Studies*, 40(9), 1829–1843. 10.1080/0042098032000106627
3. Bailey, N. (2010). Understanding Community Empowerment in Urban Regeneration and Planning in England: Putting Policy and Practice in Context. *Planning Practice & Research*, 25(3), 317-332. <https://doi.org/10.1080/02697459.2010.503425>
4. Barreiro, F. (2015a). Améliorer l'usage des espaces publics dans les villes européennes. URBACT - European Union.
5. Barreiro, F. (2015b). Améliorer l'usage des espaces publics dans les villes européennes. URBACT - European Union.
6. Binnie, J. (dir.). (2006). *Cosmopolitan urbanism*. Routledge.
7. Buijs, A. E., Mattijssen, T. J., Van der Jagt, A. P., Ambrose-Oji, B., Andersson, E., Elands, B. H. et Steen Møller, M. (2016). Active citizenship for urban green infrastructure: fostering the diversity and dynamics of citizen contributions through mosaic governance. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 22, 1-6. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2017.01.002>
8. Busch-Geertsema, V. (2006). Urban Governance, Homelessness and Exclusion. Homelessness and Access to Space in Germany. Association for Innovative Social Research and Social Planning. <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.544.8611&rep=rep1&type=pdf>
9. Cabrera, A. et García-Pérez, C. (2020). Homeless in Spain: An Analysis Based on Multidimensional Indicators of Deprivation. *Social Indicators Research*, 151 (3), 1149-1167. <https://doi.org/10.1007/s11205-020-02420-w>
10. Carmona, M. (2019). Principles for public space design, planning to do better. *URBAN DESIGN International*, 24(1), 47-59. <https://doi.org/10.1057/s41289-018-0070-3>
11. Cha, J. (2021). 03 crise sanitaire: Renaissance des parcs publics urbains. (AAPQ) *Vers des villes en santé* (16), 22-25. ISSN 1911-8554
12. Chesnay, C., Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2014). Judicialisation des personnes itinérantes à Québec : une géographie des pratiques policières répressives au service de la revitalisation. *EchoGéo*, (28). <https://doi.org/10.4000/echogeo.13826>
13. Chopin, P-Y. (2021). 07 Paysage tactique: Des rues apaisées pour des villes en santé. (AAPQ) *Vers des villes en santé* (16), 36-39-25. ISSN 1911-8554
14. Certoma, C. et al. (2020) The 'fluid governance' of urban public spaces. Insights from informal planning practices in Rome. *Urban Studies*, 57(5), 976–995. 10.1177/0042098018819734
15. Cortés-Cediel, M. E., Cantador, I. et Bolívar, M. P. R. (2021). Analyzing Citizen Participation and Engagement in European Smart Cities. *Social Science Computer Review*, 39(4), 592-626. <https://doi.org/10.1177/0894439319877478>
16. Cloutier, M-S., Lachapelle, K. et Rancourt, M. (2021). Marchabilité: Critères à considérer et analyse à l'échelle macro et micro pour la Ville de Québec. Institut national de la recherche scientifique Centre Urbanisation Culture Société. Rapport remis à la Ville de Québec. <https://espace.inrs.ca/id/eprint/11459>

17. D'ANGELO, C., CORVINO, C., DE LEO, A. et SANCHEZ MARTÍN, R. (2019). How Can Performing Arts and Urban Sport Enhance Social Inclusion and Interculturalism in the Public Space? An Explorative Ethnography of Migrants' Performances in the City of Milan, Italy. *Comunicazioni sociali*, (1), 142-155. https://doi.org/10.26350/001200_000050
18. Dessouroux, C. (2009) Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles. *Belgeo*, (2), 169-186. 10.4000/belgeo.7946
19. Dill, J. et Carr, T. (2003). Bicycle Commuting and Facilities in Major U.S. Cities: If You Build Them, Commuters Will Use Them. *Transportation Research Record: Journal of the Transportation Research Board*, 1828(1), 116-123. <https://doi.org/10.3141/1828-14>
20. Doherty, J., Busch-Geertsema, V., Karpuskiene, V., Korhonen, J., O'Sullivan, E., Sahlin, I., Petrillo, A. et Wagnanska, J. (2002). Homelessness and Exclusion: Regulating public space in European Cities. *Surveillance & Society*, 5(3). <https://doi.org/10.24908/ss.v5i3.3425>
21. Feinberg, A., Ghorbani, A. et Herder, P. (2021). Diversity and Challenges of the Urban Commons: A Comprehensive Review. *International Journal of the Commons*, 15(1), 1. <https://doi.org/10.5334/ijc.1033>
22. Fernández-Heredia, Á., Monzón, A. et Jara-Díaz, S. (2014). Understanding cyclists' perceptions, keys for a successful bicycle promotion. *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, 63, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.tra.2014.02.013>
23. Flanagan, E., Lachapelle, U. et El-Geneidy, A. (2016). Riding tandem: Does cycling infrastructure investment mirror gentrification and privilege in Portland, OR and Chicago, IL? *Research in Transportation Economics*, 60, 14-24. <https://doi.org/10.1016/j.retrec.2016.07.027>
24. Francis, J., Giles-Corti, B., Wood, L. et Knuiman, M. (2012). Creating sense of community: The role of public space. *Journal of Environmental Psychology*, 32(4), 401-409. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2012.07.002>
25. Fleury, A. (2009) Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin. *Annales de géographie*, 669 (5), 66-86. 10.3917/ag.669.0522.
26. Fleury, A. (2010) Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité - Le cas de Paris intra muros. *L'Espace Politique*, 10(1) 10.4000/espacepolitique.1560
27. Fougeyrollas, P.; Fiset, D.; Dumont, I.; Grenier, Y.; Boucher, N.; Gamache, S. (2019) Réflexion critique sur la notion d'accessibilité universelle et articulation conceptuelle pour le développement d'environnements inclusifs. *Revue Développement humain, handicap et changement social*. (25) 1, p. 161-175
28. Frank, L. D. et Engelke, P. (2005). Multiple Impacts of the Built Environment on Public Health: Walkable Places and the Exposure to Air Pollution. *International Regional Science Review*, 28(2), 193-216. <https://doi.org/10.1177/0160017604273853>
29. Friedmann, J. (2010). Place and Place-Making in Cities: A Global Perspective. *Planning Theory & Practice*, 11(2), 149-165. <https://doi.org/10.1080/14649351003759573>
30. Gage, R. L. et Thapa, B. (2012). Volunteer Motivations and Constraints Among College Students: Analysis of the Volunteer Function Inventory and Leisure Constraints Models. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 41(3), 405-430. <https://doi.org/10.1177/0899764011406738>
31. Gehl, J. (2021). Public Space & Public Life during COVID 19. Gehl Institute (2020). <https://covid19.gehlpeople.com/files/report.pdf>
32. Ghèkière, J-F (2006) La distribution des âges dans la ville. Le vieillissement des espaces urbains conçus pour des populations jeunes. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°100, 2006. L'avancée en âge dans la ville. pp. 7-13

33. Götschi, T., Tainio, M., Maizlish, N., Schwanen, T., Goodman, A. et Woodcock, J. (2015). Contrasts in active transport behaviour across four countries: How do they translate into public health benefits? *Preventive Medicine*, 74, 42-48. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2015.02.009>
34. Green, O. O., Garmestani, A. S., Albro, S., Ban, N. C., Berland, A., Burkman, C. E., Gardiner, M. M., Gunderson, L., Hopton, M. E., Schoon, M. L. et Shuster, W. D. (2016a). Adaptive governance to promote ecosystem services in urban green spaces. *Urban Ecosystems*, 19(1), 77-93. <https://doi.org/10.1007/s11252-015-0476-2>
35. Green, O. O., Garmestani, A. S., Albro, S., Ban, N. C., Berland, A., Burkman, C. E., Gardiner, M. M., Gunderson, L., Hopton, M. E., Schoon, M. L. et Shuster, W. D. (2016b). Adaptive governance to promote ecosystem services in urban green spaces. *Urban Ecosystems*, 19(1), 77-93. <https://doi.org/10.1007/s11252-015-0476-2>
36. Harvey, D. (2006). Neo-liberalism as creative destruction. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 88(2), 145-158. <https://doi.org/10.1111/j.0435-3684.2006.00211.x>
37. Harvey, D. (2011). *Le capitalisme contre le droit à la ville: néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Éd. Amsterdam.
38. Houde, M., Apparicio, P. et Séguin, A.-M. (2018). A ride for whom: Has cycling network expansion reduced inequities in accessibility in Montreal, Canada? *Journal of Transport Geography*, 68, 9-21. <https://doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2018.02.005>
39. Huang, Y., Aguilar, F., Yang, J., Qin, Y. et Wen, Y. (2021a). Predicting citizens' participatory behavior in urban green space governance: Application of the extended theory of planned behavior. *Urban Forestry & Urban Greening*, 61, 127110. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2021.127110>
40. Huang, Y., Aguilar, F., Yang, J., Qin, Y. et Wen, Y. (2021b). Predicting citizens' participatory behavior in urban green space governance: Application of the extended theory of planned behavior. *Urban Forestry & Urban Greening*, 61, 127110. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2021.127110>
41. Kermoal, Nathalie et Carole Lévesque (2010). Repenser le rapport à la ville. Pour une histoire autochtone de l'urbanité. *Nouvelles pratiques sociales* 23 (1):67-82.
42. Krishnamurthy, S., Steenhuis, C. et Reijnders, D. A. H., Stav, T. (2018). Child-friendly urban design: observations on public space from Eindhoven (NL) and Jerusalem (IL). Technische Universiteit Eindhoven. https://pure.tue.nl/ws/portalfiles/portal/116453256/Child_friendly_urban_design.pdf
43. La présence autochtone à Montréal. (2016). Ville de Montreal. Récupéré le 23 janvier 2022 de <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/la-presence-autochtone-montreal>
44. Lord, Sébastien et Carole Després, «Vieillir en banlieue nord-américaine. Le rapport à la ville des personnes âgées», *Gérontologie et société*, 2011/1 (n°136), p. 189-204
45. Madanipour, A. (2019). Rethinking public space: between rhetoric and reality. *URBAN DESIGN International*, 24(1), 38-46. <https://doi.org/10.1057/s41289-019-00087-5>
46. Magalhães, C. D. et Carmona, M. (2006). Innovations in the Management of Public Space: Reshaping and Refocusing Governance. *Planning Theory & Practice*, 7(3), 289-303. <https://doi.org/10.1080/14649350600841461>
47. Marushiakova, E. et Popov, V. (2015). European Policies for Social Inclusion of Roma: Catch 22? *Social Inclusion*, 3(5), 19-31. <https://doi.org/10.17645/si.v3i5.241>
48. Mathers, A., Dempsey, N. et Frøik Molin, J. (2015). Place-keeping in action: Evaluating the capacity of green space partnerships in England. *Landscape and Urban Planning*, 139, 126-136. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2015.03.004>

49. Mattijssen, T. J. M., van der Jagt, A. P. N., Buijs, A. E., Elands, B. H. M., Erlwein, S. et Laforzezza, R. (2017). The long-term prospects of citizens managing urban green space: From place making to place-keeping? *Urban Forestry & Urban Greening*, 26, 78-84. <https://doi.org/10.1016/j.ufug.2017.05.015>
50. McCann, E. J. (1999). Race, Protest, and Public Space: Contextualizing Lefebvre in the U.S. City. *Antipode*, 31 (2), 163-184. <https://doi.org/10.1111/1467-8330.00098>
51. Measham, T. G. et Barnett, G. B. (2008). Environmental Volunteering: motivations, modes and outcomes. *Australian Geographer*, 39(4), 537-552. <https://doi.org/10.1080/00049180802419237>
52. Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F. et Selmi, W. (2017). Les services écosystémiques urbains, vers une multifonctionnalité des espaces verts publics: revue de littérature. *Environnement Urbain*, 11, 1050485ar. <https://doi.org/10.7202/1050485ar>
53. Meissner, F. et Vertovec, S. (2015). Comparing super-diversity. *Ethnic and Racial Studies*, 38(4), 541-555. <https://doi.org/10.1080/01419870.2015.980295>
54. Moudon, A. V., Lee, C., Cheadle, A. D., Collier, C. W., Johnson, D., Schmid, T. L. et Weather, R. D. (2005). Cycling and the built environment, a US perspective. *Transportation Research Part D: Transport and Environment*, 10(3), 245-261. <https://doi.org/10.1016/j.trd.2005.04.001>
55. Niemelä, J., Saarela, S.-R., Söderman, T., Kopperoinen, L., Yli-Pelkonen, V., Väre, S. et Kotze, D. J. (2010). Using the ecosystem services approach for better planning and conservation of urban green spaces: a Finland case study. *Biodiversity and Conservation*, 19(11), 3225-3243. <https://doi.org/10.1007/s10531-010-9888-8>
56. Lenel, E (2014). L'espace public revitalisé comme gouvernance de l'intime. *Ambiances. Ecologie sociale*. <http://ambiances.revues.org/441>
57. Negron-Poblete, P. et Lord, S. (2014). Marchabilité des environnements urbains autour des résidences pour personnes âgées de la région de Montréal : application de l'audit MAPPA. *Cahiers de géographie du Québec*, 58(164), 233-257. <https://doi.org/10.7202/1031168ar>
58. O'Sullivan, J. et Lussier-Duynstee, P. (2006). Adolescent Homelessness, Nursing, and Public Health Policy. *Policy, Politics, & Nursing Practice*, 7(1), 73-77. <https://doi.org/10.1177/1527154406286663>
59. Parazelli, M. (2012). Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions. Université du Québec à Montréal.
60. Perkins, H. A. (2010). Green Spaces of Self-Interest Within Shared Urban Governance: Green spaces of self-interest within shared urban governance. *Geography Compass*, 4(3), 255-268. <https://doi.org/10.1111/j.1749-8198.2009.00308>
61. Philibert, M et Rodrigue, P. (2021). 02 Recherche: L'influence des espaces verts urbains sur la santé mentale et le bien-être. (AAPQ) Vers des villes en santé (16), 18-21. ISSN 1911-8554
62. Phillips, D. et Robinson, D. (2015). Reflections on Migration, Community, and Place: Reflections on Migration, Community, and Place. *Population, Space and Place*, 21 (5), 409-420. <https://doi.org/10.1002/psp.1911>
63. Pradel, B. (2013) Rythmes événementiels et aménagement des espaces publics à Paris, Bruxelles et Montréal, *Loisir et Société / Society and Leisure*, 36:1, 78-93. 10.1080/07053436.2013.805581
64. Pucher, J. et Buehler, R. (2017). Cycling towards a more sustainable transport future. *Transport Reviews*, 37(6), 689-694. <https://doi.org/10.1080/01441647.2017.1340234>

65. Reynolds, C. C., Harris, M. A., Teschke, K., Cipton, P. A. et Winters, M. (2009). The impact of transportation infrastructure on bicycling injuries and crashes: a review of the literature. *Environmental Health*, 8(1), 47. <https://doi.org/10.1186/1476-069X-8-47>
66. Rigaud, Benoît. Gouvernance publique (Public Governance) Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique. – ENAP, 2012
67. Rosol, M. (2010). Public Participation in Post-Fordist Urban Green Space Governance: The Case of Community Gardens in Berlin: Public participation in post-Fordist urban green space governance. *International Journal of Urban and Regional Research*, 34(3), 548-563. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2427.2010.00968.x>
68. Sahlin, I. (2015). Searching for a Homeless Strategy in Sweden. *European Journal of Homelessness*, 9(2), 161-186. <https://www.feantsa.org/download/sahlinejh2-2015article75314241682779219947.pdf>
69. Salès, L. (2016) La gouvernance des espaces publics à l'épreuve de l'informalité. Conflits, corruption et pratiques du droit dans l'occupation des rues par les vendeurs informels à Mumbai. *L'Espace Politique*. 29(2) <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.3827>
70. Sanfeliu Arboix, I. et Martín, E. (2017). Public Space in Barcelona (1992-2017) - Evolution and Case Studies. IOP Conference Series: Materials Science and Engineering, 245, 052089. <https://doi.org/10.1088/1757-899X/245/5/052089>
71. Schepers, P., Twisk, D., Fishman, E., Fyhri, A. et Jensen, A. (2017). The Dutch road to a high level of cycling safety. *Safety Science*, 92, 264-273. <https://doi.org/10.1016/j.ssci.2015.06.005>
72. Seidman, E. (2012). An Emerging Action Science of Social Settings. *American Journal of Community Psychology*, 50(1-2), 1-16. <https://doi.org/10.1007/s10464-011-9469-3>
73. Sepe, M. (2021). Covid-19 pandemic and public spaces: improving quality and flexibility for healthier places. *URBAN DESIGN International*, 26(2), 159-173. <https://doi.org/10.1057/s41289-021-00153-x>
74. Sloane, G. M.-T. et Pröbstl-Haider, U. (2019). Motivation for environmental volunteering - A comparison between Austria and Great Britain. *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 25, 158-168. <https://doi.org/10.1016/j.jort.2019.01.002>
75. Soja, E. W. (2009). The city and spatial justice. *Spatial Justice*, JSSJ. <https://www.jssj.org/wp-content/uploads/2012/12/JSSJ1-1en4.pdf>
76. Stehlin, J. (2015). Cycles of Investment: Bicycle Infrastructure, Gentrification, and the Restructuring of the San Francisco Bay Area. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 47(1), 121-137. <https://doi.org/10.1068/a130098p>
77. Teschke, K., Harris, M. A., Reynolds, C. C. O., Winters, M., Babul, S., Chipman, M., Cusimano, M. D., Brubacher, J. R., Hunte, G., Friedman, S. M., Monro, M., Shen, H., Vernich, L. et Cipton, P. A. (2012). Route Infrastructure and the Risk of Injuries to Bicyclists: A Case-Crossover Study. *American Journal of Public Health*, 102(12), 2336-2343. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2012.300762>
78. Tosi, A. (2007). Homelessness and the Control of Public Space – Criminalising the Poor ? *European Journal of Homelessness*, 1(Part C-Think Pieces), 225-236. https://www.feantsaresearch.org/download/ejh_vol1_thinkpiece32065047816907975993.pdf
79. Torre, A. et al. (2014) Identifying and measuring land-use and proximity conflicts: methods and identification. *SpringerPlus*, 3(85). doi:10.1186/2193-1801-3-85
80. Tourette, F. (2006) Jeunesse et politique : quels jeunes pour quelles politiques? *Regards croisés sur la jeunesse* (24)

81. Van der Jagt, A. P. N., Szaraz, L. R., Delshammar, T., Cvejić, R., Santos, A., Goodness, J. et Buijs, A. (2017). Cultivating nature-based solutions: The governance of communal urban gardens in the European Union. *Environmental Research*, 159, 264-275. <https://doi.org/10.1016/j.envres.2017.08.013>
82. Van Dam, R., Duineveld, M. et During, R. (2015). Delineating Active Citizenship: The Subjectification of Citizens' Initiatives. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 17(2), 163-179. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2014.918502>
83. Vanlierde, A. & Houlioux, G. (2021). La participation citoyenne des aînés dans les politiques municipales : évaluation du processus « Ville amie des aînés ». *Pensée plurielle*, 53, 140-157.
84. Vertovec, S. et Cohen, R. (dir.). (2002). *Conceiving cosmopolitanism: theory, context and practice*. Oxford University Press.
85. Ville de Montréal (2004) Plan d'urbanisme de la ville de Montréal, Montréal, novembre 2004.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2761.3096652&_dad=portal&_schema=PORTAL
86. Vivre en ville (2018). « Mobilité durable », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville, janvier 2018.
<https://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>
87. Vivre en ville (2021). « Potentiel piétonnier », *Collectivitesviables.org*, Vivre en Ville, mai 2021.
<https://collectivitesviables.org/articles/potentiel-pietonnier.aspx>.
88. Wall, S. (2006). RAWLS AND THE STATUS OF POLITICAL LIBERTY. *Pacific Philosophical Quarterly*, 87(2), 245-270.
<https://doi.org/10.1111/j.1468-0114.2006.00258.x>
89. Williams, D. R., Patterson, M. E., Roggenbuck, J. W. et Watson, A. E. (1992). Beyond the commodity metaphor: Examining emotional and symbolic attachment to place. *Leisure Sciences*, 14(1), 29-46.
<https://doi.org/10.1080/01490409209513155>
90. Winters, M., Brauer, M., Setton, E. M. et Teschke, K. (2010). Built Environment Influences on Healthy Transportation Choices: Bicycling versus Driving. *Journal of Urban Health*, 87(6), 969-993. <https://doi.org/10.1007/s11524-010-9509-6>
91. Wolch, J. R., Byrne, J. et Newell, J. P. (2014). Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough'. *Landscape and Urban Planning*, 125, 234-244.
<https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2014.01.017>
92. Yemele, J. (2019). Re-orienting geographies of urban diversity and coexistence: Analyzing inclusion and difference in public space. *Progress in Human Geography*, 43(3), 478-495. <https://doi.org/10.1177/0309132518768405>
93. Zhou, S. L. (2019). *Understanding 'Inclusiveness' in Public Space*. The University of British Columbia.

